



Rapport d'activité 2021



Créer, coordonner et consolider!	2
Fidélité et honneur dans l'accomplissement de la devise!	3
Aspects généraux	4
La police en 2021: ses effectifs, son activité et ses réalisations particulières	7
Effectifs au 31 décembre 2021	8
Réalisations et événements internes	13
Activité générale	18
Événements et faits particuliers	23
Activité administrative	29
l'inspection générale des services (IGS) en 2021	32
Swiss Peaks : un policier genevois nous raconte	34
Enjeux 2022	36
Chiffres clés de la criminalité en 2021	39

Ce rapport ne comporte que la forme masculine pour des raisons de fluidité de lecture.
L'ensemble du texte concerne toutefois aussi bien la gente masculine que féminine.

Créer, coordonner et consolider!



Crédit photo : DRK

Le bilan que l'on peut tirer de l'édition 2021 de la Statistique policière de la criminalité (SPC) est une fois encore positif. La plupart des infractions au Code pénal (CP) connaissent des baisses importantes.

Un élément inédit apparaît cependant : la courbe descendante des vols par effraction est rejointe par celle montante des escroqueries, dont la grande majorité est commise par le biais de moyens numériques.

La création en septembre 2021 d'une brigade de cyber-enquêtes au sein de la Police judiciaire et la fusion entre la brigade des cambriolages et celle des vols sont plus que jamais pertinentes. Les infractions cyber sont en hausse et cette tendance va certainement s'accroître encore.

L'expertise démontrée par la police genevoise en sa qualité de Centre de compétence cyber (CCC) au niveau romand, la création de la brigade de cyber-enquêtes, la formation des inspecteurs et les liens avec les homologues au niveau de la Confédération existent et il va s'agir d'améliorer encore leur coordination. La prévention dans ce domaine particulier va devoir s'accroître et s'affiner afin de réduire le nombre de victimes et rendre la tâche plus compliquée aux "escrocs du numérique".

Dans un domaine pas moins important - s'agissant de la prise en compte des problématiques vécues au quotidien par les citoyens - la récente signature du Contrat local de sécurité (CLS) avec la Ville de Genève confirme la nécessité d'une collaboration. Utiliser au mieux toutes les ressources sécuritaires au profit de l'ensemble de la collectivité ne date pas d'hier mais sa consolidation reste primordiale.

Au niveau international, la situation en Ukraine et son impact sur notre canton est suivie de très près par l'ensemble des partenaires étatiques. Les retombées socio-économiques peuvent avoir des conséquences sur le travail de la police et je sais pouvoir compter sur sa capacité à y faire face, habituée qu'elle est à gérer les situations les plus imprévisibles.

Mars 2022

Mauro POGGIA,
Conseiller d'Etat

Fidélité et honneur dans l'accomplissement de la devise!



2021 s'est achevée sur un bilan très positif, s'agissant des baisses constatées sur l'ensemble des infractions au code pénal. Cette baisse est d'autant plus impressionnante lorsqu'on la compare avec les chiffres de 2012.

Il me plaît également de constater que la situation préoccupante en lien avec les nombreux vols avec violence commis en 2019 et durant une partie de l'année 2020 s'est fortement résorbée. La vigilance doit rester de mise, tant nous savons que les phénomènes sont souvent cycliques.

Des constats inquiétants sont toutefois présents : l'augmentation visible du nombre de mineurs prévenus d'infractions de violences ainsi que celles en lien avec l'intégrité sexuelle en est un. Bien qu'attendue, l'augmentation de 45% des infractions commises avec des moyens cyber en est un autre.

S'agissant des jeunes prévenus, bien que la police soit parvenue à quelques reprises à intervenir en amont de bagarres, il va falloir veiller tout particulièrement et mettre à contribution l'ensemble des partenaires ayant des interactions avec notre jeunesse.

S'agissant des phénomènes cyber, la création de la brigade de cyber-enquêtes (BCE) était une étape importante en 2021. Les futurs objectifs dans ce domaine seront de procéder aux améliorations indispensables. Les structures existent mais la coordination à tous les niveaux devra s'améliorer, tout comme la prévention.

La situation en Ukraine – et pas uniquement par les phénomènes migratoires – impactera aussi la police en 2022. En effet, les conséquences économiques de ce conflit peuvent avoir des répercussions évidentes sur la commissions de délits par des citoyens pour qui l'augmentation du coût de la vie leur ferait faire de mauvais choix.

2022 présente donc déjà un visage préoccupant mais je sais pouvoir compter sur l'ensemble du personnel du Corps de police pour lequel la fidélité et l'honneur dans l'accomplissement de notre devise est une valeur fondamentale.

Mars 2022

Colonel Monica BONFANTI,
Commandante de la police

Aspects généraux

Art. 1 Missions

¹ **La Police cantonale de la République et canton de Genève (ci-après : la police) est au service de la population, dont elle reflète la diversité. Sa devise est : protéger et servir.**

² **En tout temps, le personnel de la police donne l'exemple de l'honneur, de l'impartialité, de la dignité et du respect des personnes et des biens. Il manifeste envers ses interlocuteurs le respect et l'écoute qu'il est également en droit d'attendre de leur part.**

³ **Sauf dispositions légales contraires, la police est chargée des missions suivantes :**

a) assurer l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics;

b) prévenir la commission d'infractions et veiller au respect des lois, en particulier selon les priorités émises conjointement par le Conseil d'Etat et le Ministère public;

c) exercer la police judiciaire;

d) exécuter les décisions des autorités judiciaires et administratives;

e) coordonner les préparatifs et la conduite opérationnelle en cas de situation exceptionnelle en vue de protéger la population, les infrastructures et les conditions d'existence;

f) exercer les actes de police administrative qui ne sont pas dévolus à d'autres autorités.

Loi sur la police (LPol) du 9 septembre 2014

La police est chargée d'assurer la tranquillité, la sécurité et l'ordre publics. S'agissant de la tranquillité publique, cela comprend principalement toutes les interventions en lien avec les bruits excessifs ou encore les problèmes de voisinage.

Le maintien de l'ordre public renvoie plus particulièrement à la gestion des interventions sur la voie publique en lien avec des manifestations autorisées, non autorisées ou encore interdites, au moyen d'un dispositif ad hoc.

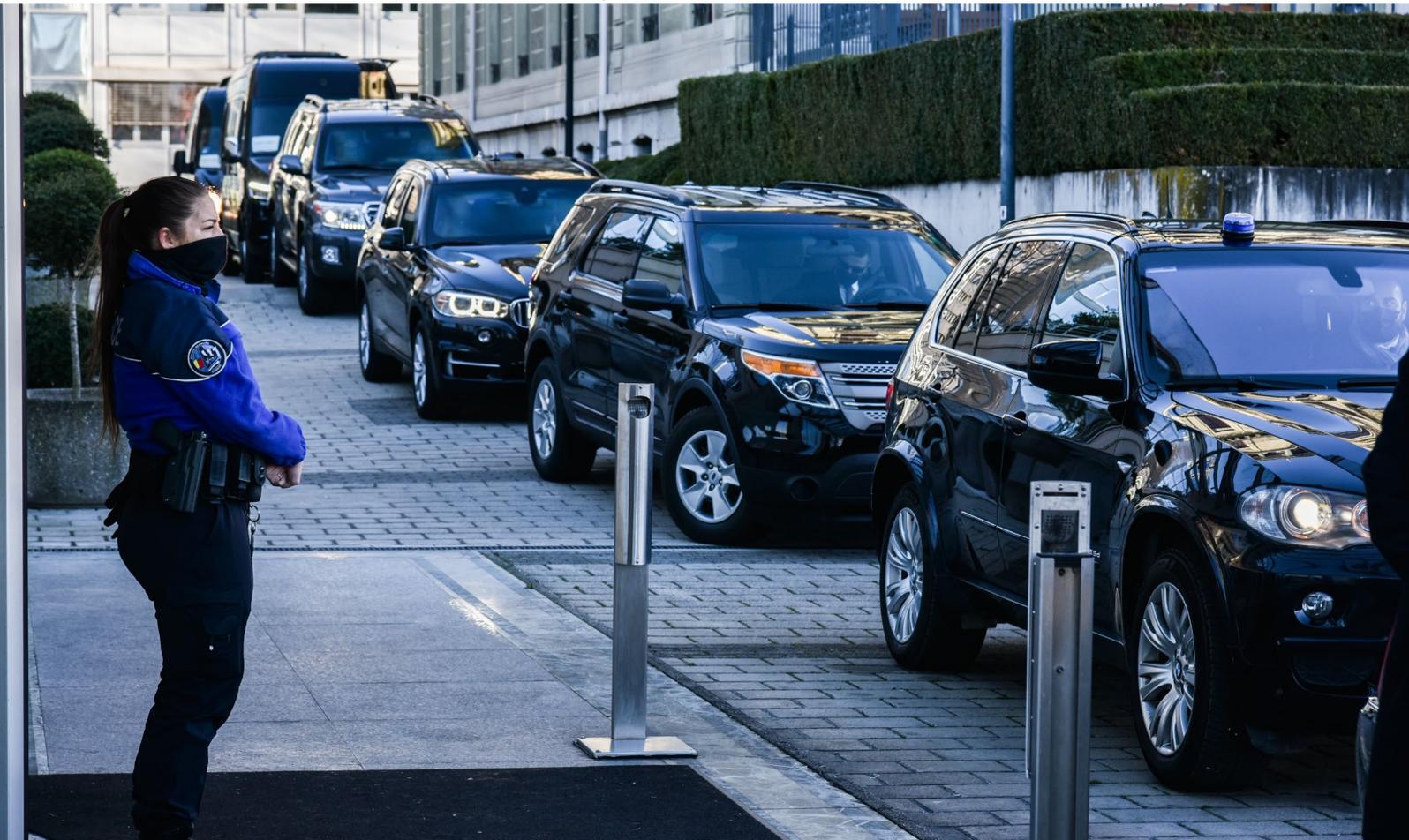
La prévention, le contrôle et la gestion de lieux centraux ou de transit (gares, aéroport, rues marchandes, etc.) ou de lieux liés à des activités particulières (banques et bijouteries par la gestion des alarmes, établissements publics, notamment nocturnes, etc.), forment une autre partie des activités inhérentes à la sécurité publique. Assurer la mission d'interventions prioritaires et pourvoir à la protection des biens et des personnes font partie des prestations essentielles de la police, qu'il s'agisse d'intervenir sur un flagrant délit ou de porter secours.

La présence visible, le travail en partenariat et la recherche de réponses durables par la résolution de problèmes constituent les principes d'action de la mission de la police de proximité.

Quant à la police judiciaire, elle élucide les crimes et délits qui, en raison de leur gravité ou de leur complexité, nécessitent un travail d'enquête approfondi.

A cet effet, elle recourt notamment à la recherche et à l'analyse du renseignement opérationnel. De plus, elle contribue au maintien de l'ordre public dans des domaines spécifiques.

Dans le domaine de la sécurité routière, les actions se déclinent sous l'angle de la prévention, de la dissuasion, notamment par une présence visible, et par la répression lors de contrôles de vitesse et d'alcoolémie. Les constats d'infraction quotidiens lors de patrouilles contribuent également à compléter ce dispositif. Selon la gravité et les circonstances, le traitement des accidents de la circulation relève d'une véritable enquête judiciaire.



Dans le cadre de la venue de chefs d'Etats et/ou de ministres lors de conférences internationales ou encore pour la mise en œuvre de dispositifs de sécurité ou de maintien de l'ordre lors de manifestations sportives, festives ou politiques, il incombe à la **Direction des opérations (DirOp)** de récolter les informations utiles, de planifier puis de coordonner et déployer sur le terrain les forces de sécurité visant une gestion optimale de l'événement.

La DirOp assure le pilotage de la politique criminelle commune (PCC). Elle conduit et coordonne les opérations découlant des axes de la PCC, des objectifs opérationnels de l'Etat-majour de la police et des rapports des chefs de service opérationnels.



Il s'agit d'assurer l'intégration des objectifs de la politique criminelle commune 2020-2023 à tous les niveaux, jusque sur le terrain auprès des cadres de proximité, des collaboratrices et des collaborateurs.

Par la récolte et l'analyse de renseignements, portant notamment sur l'apparition de phénomènes ou sur la récurrence éventuelle de certaines infractions, la DirOp élabore des directives qui sont communiquées à l'ensemble du personnel. En ce qui concerne la coordination des forces et l'anticipation des problèmes sécuritaires à l'échelon cantonal, elle réunit chaque semaine les principaux acteurs. Le but est notamment de cibler les lieux ou les heures propices à tel ou tel type d'infractions. Par la récolte puis l'échange d'informations, la coordination des moyens ainsi que la répartition des missions, la DirOp garantit une optimisation des ressources au profit de la sécurisation de l'espace public.

Politique criminelle commune 2020-2023

Depuis 2012, la PCC est désormais bien intégrée par l'ensemble des acteurs concernés et renouvelée tous les trois ans à partir de cette édition. La convention a connu des adaptations des axes de lutte contre la criminalité sur la base d'un bilan critique et d'un rapport stratégique. Au fil des éditions, entre sept et neuf axes ont été définis.

Sur la base du bilan portant sur la période 2018-2020 et du rapport stratégique établis par la police l'été dernier, le Conseil d'Etat et le Procureur général ont décidé de poursuivre leur engagement, en procédant à une adaptation de la convention autour de sept axes :

- 1. lutte contre les violences;**
- 2. lutte contre la cybercriminalité;**
- 3. sécurité de la mobilité;**
- 4. lutte contre la délinquance économique;**
- 5. lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir;**
- 6. mise en œuvre effective des sanctions et coordination des forces de police;**
- 7. prévention et détection.**

Le [rapport d'activité 2020](#) revenait plus précisément sur cette nouvelle édition de la PCC.

La police en 2021: ses effectifs, son activité et ses réalisations particulières





Effectifs au 31 décembre 2021

Le profil type du collaborateur travaillant au sein du corps de la police est un homme, âgé de **41 ans**, avec une **ancienneté** de **14 ans** et **travaillant à 100 %**.

Nombre d'ETP

Total	POL	ASP	ADM	STA
2'151	1'509	190	394	58

Age moyen

Total	POL	ASP	ADM	STA
41.0	40.1	39.0	46.7	27.6

Ancienneté

Total	POL	ASP	ADM
14.3	15.2	9.3	13.2

Temps partiel

Total	POL	ASP & ADM
193	82	111

Effectif par genre (ETP)

Genre	Total	POL	ASP	ADM	STA
Femmes	482	229	12	228	13
Hommes	1'669	1'280	178	166	45

POL : policier
 ASP : assistant de sécurité publique
 ADM : administratif
 STA : aspirant de police



Effectif policier par service (ETP)

Effectif ETP	Police-secours	Police judiciaire	Police de proximité	Police internationale	Direction des opérations	Police routière	Académie de police*	Services d'appui
Femmes	61	67	34	15	23	17	4	8
Hommes	352	214	164	154	170	104	48	74
Total	413	281	198	169	193	121	52	82

*Le libellé "Académie de police" regroupe les instructeurs ainsi que les policiers en formation

Evolution effectif entre 2012 et 2021 (ETP)

Evolution des effectifs au 31.12	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation ETP 2012-2021	Evolution % 2012-2021
Policiers	1'368	1'382	1'382	1'398	1'407	1'435	1'431	1'433	1'495	1'509	141	10%
ASP armés	55	60	66	91	116	156	180	177	183	190	135	245%
ADM	332	350	376	359	356	371	393	378	389	394	62	19%
Total hors aspirants	1'755	1'792	1'824	1'848	1'879	1'962	2'004	1'988	2'067	2'093	338	19%
Aspirants	65	65	61	75	72	60	41	101	57	58		
Total	1'820	1'857	1'885	1'923	1'951	2'022	2'045	2'089	2'124	2'151		

ASP armés : collaborateurs ASP 3 & ASP 4

ASP: (2010-2015) chiffres retraités pour cause du départ du DCS en 2016

Répartition par grades

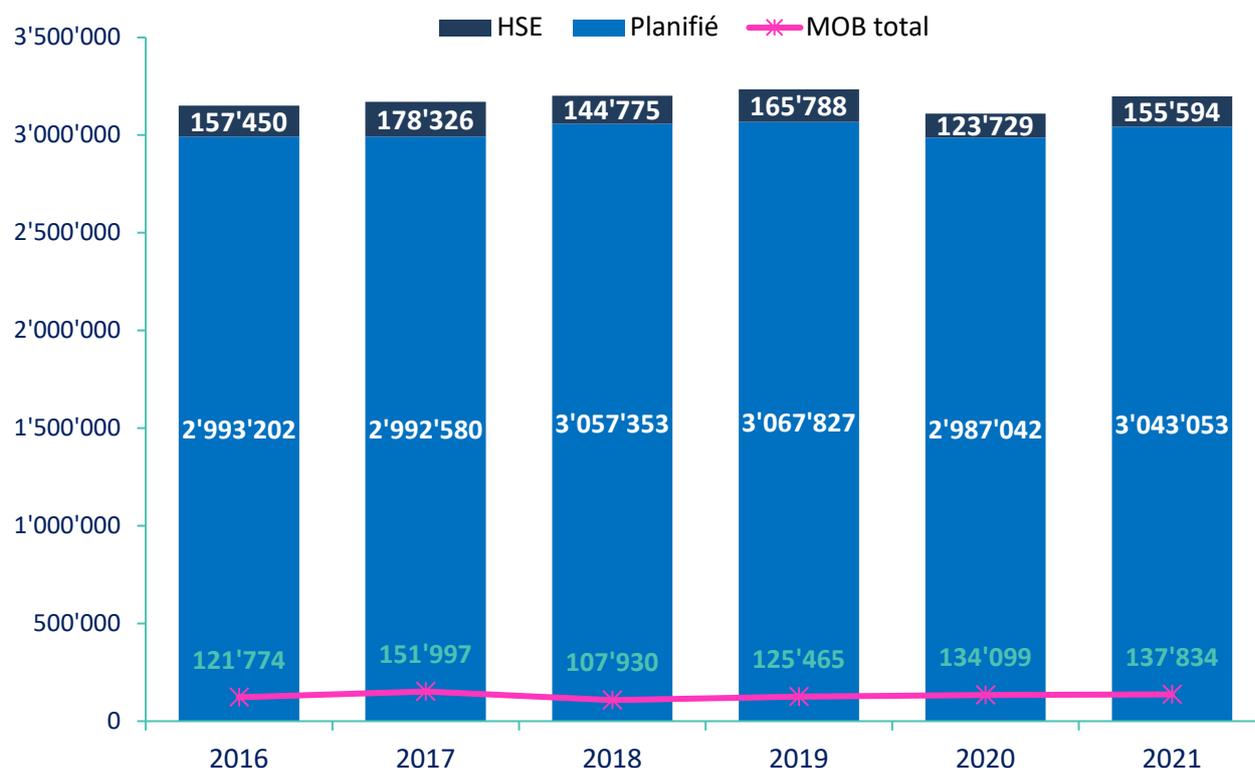
Grades	Police
Officiers supérieurs	4.4%
Officiers	5.6%
Sous-officiers	24.2%
Collaborateurs	65.8%



Heures effectuées

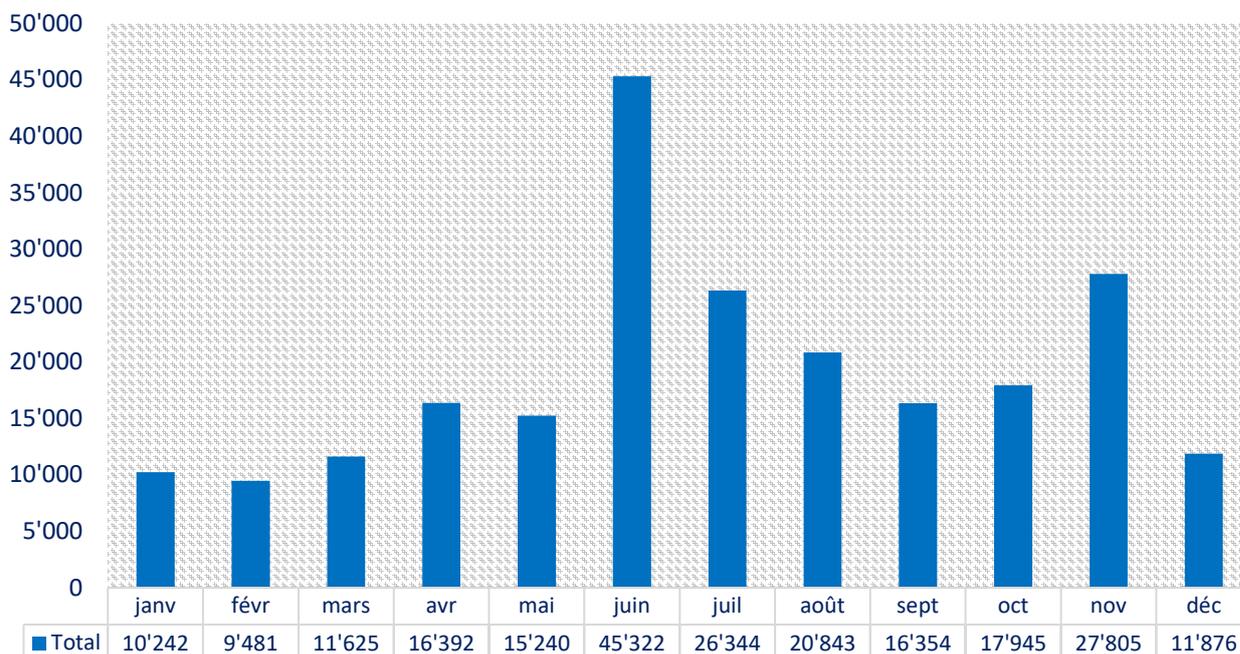
Le graphique ci-après présente les heures travaillées, avec une distinction entre le travail planifié (Planifié), les heures supplémentaires effectives (HSE), et les heures consacrées aux mobilisations (MOB).

Evolution du temps de travail



En 2021, 88'000 heures de plus qu'en 2020 ont été effectuées. Plus de 56'000 l'ont été durant le temps de travail planifié et environ 32'000 en heures supplémentaires.

Evolution mensuelle des HS en 2021 (effectives et majorées)



En 2021, la génération d'heures supplémentaires (HS) correspond à l'activité en lien avec les mobilisations pour des événements particuliers:

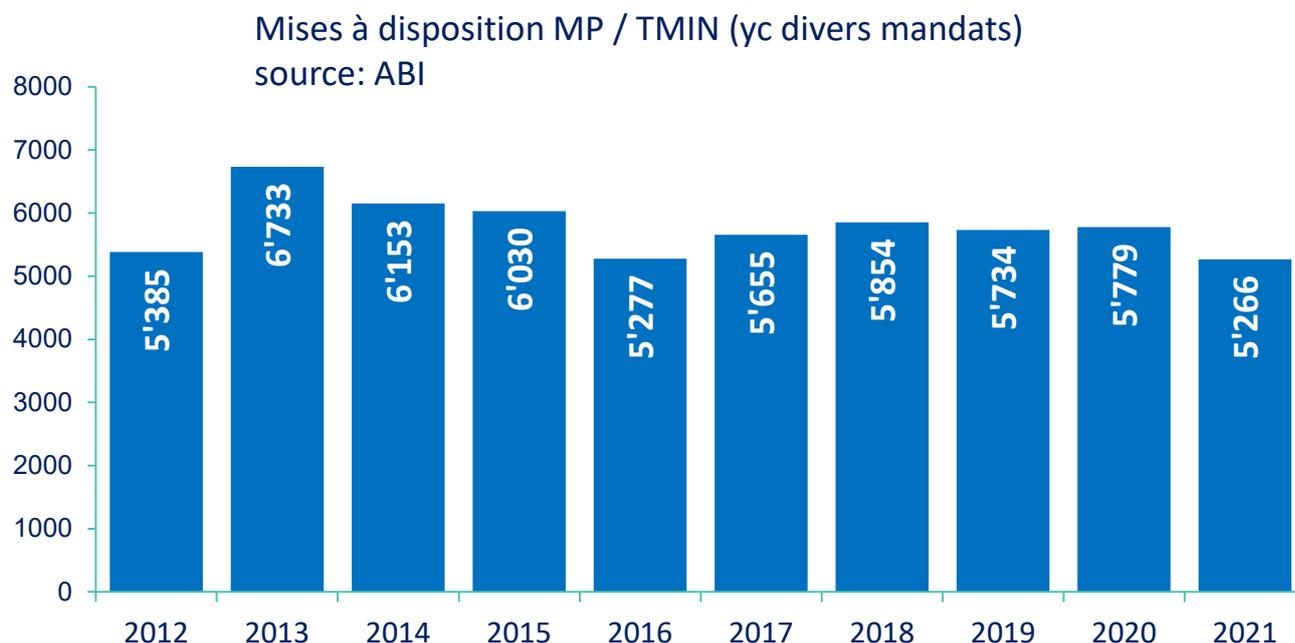
- Au mois de juin s'est tenue la rencontre entre les présidents russe et américain. Cela a nécessité un dispositif hors norme en termes de ressources policières. L'annonce de cet événement a été faite dans des délais courts, nécessitant de mobiliser des personnels sur leur temps de congé.
- L'été 2021 a été marquée par la venue du président camerounais, entraînant diverses manifestations nécessitant un dispositif policier important.
- Enfin, au mois de novembre 2021, l'organisation de la conférence de l'OMC12 a entraîné un volume élevé d'heures travaillées. Cet événement n'a été annulé qu'à la fin du mois de novembre, tandis que les travaux préparatoires étaient achevés. En parallèle, la venue de Monsieur Eric ZEMMOUR et la manifestation de rue que cela a provoqué a nécessité de déployer un dispositif policier d'importance et dans des délais extrêmement courts et donc générateurs d'heures supplémentaires.

Mises à disposition du Ministère public (MP) et/ou du Tribunal des mineurs (TMin)

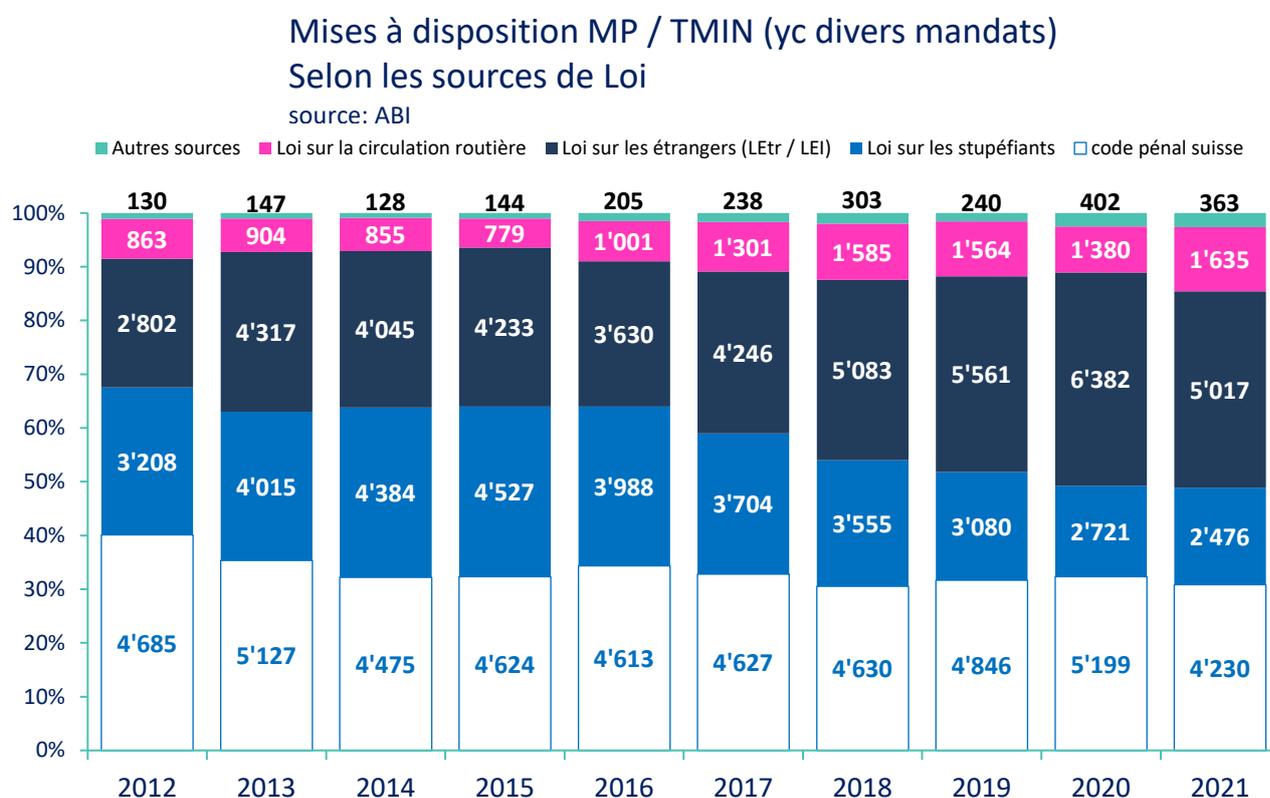
Bien que l'issue des procédures initiées par une intervention de la police ne conduit pas exclusivement à une mise à disposition des intéressés auprès du MP ou du TMin, ce chiffre reste un indicateur important de l'activité de la police.



En 2021, **5'266 personnes** ont été mises à disposition du MP/TMin (5'779 en 2020).



Entre 2020 et 2021, la part et le volume des infractions au Code pénal (CP) conduisant à une mise à disposition du Ministère public/Tribunal des mineurs diminue encore. Celles en lien avec la Loi sur la circulation routière (LCR) augmentent. Les infractions à la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) voient leur volume baisser, mais leur part reste importante du fait que ces infractions sont souvent commises en concomitance avec d'autres lois.





Réalisations et événements internes

Deux projets internes majeurs ont été menés en 2021 :

Révolution myABI : des nouveaux outils informatiques

MyABI permet **une intégration des étapes de la procédure dans un seul progiciel**, depuis les données de base à la génération du rapport d'enquête. De plus, les collaborateurs de la police pourront, dans le courant 2022, introduire les données utiles au traitement et au suivi d'une affaire depuis leur véhicule de patrouille. En résumé, il s'agit d'outils informatiques qui bénéficient à la sécurité par une **diminution de la charge de travail** devant être effectuée d'ordinaire dans des locaux de police, au profit d'une **présence toujours plus grande dans l'espace public**.

Code de déontologie

En avril 2019, l'affaire dite "des Pâquis" mettait en lumière des comportements illicites pour certains et dans tous les cas inadmissibles déontologiquement pour les collaborateurs visés. Dans le courant du mois d'octobre 2021, dans la foulée de la conférence de presse convoquée par Monsieur le Procureur général, Monsieur Mauro POGGIA ainsi que la Commandante de la police ont également informé les médias de l'issue administrative de cette affaire. Pour rappel, son ampleur - par le nombre d'agents impliqués - avait amené la direction de la police à mettre sur pied un groupe de travail chargé d'une analyse des comportements dénoncés et de la **rédaction d'un nouveau code de déontologie** pour l'ensemble de l'institution.

Ce **nouveau code** ainsi que l'accompagnement du personnel aux valeurs qui y figurent seront déployés durant le printemps 2022. La Commandante de la police l'a par ailleurs présenté à l'ensemble des cadres de la police à la mi-mars 2022 et chaque collaboratrice et chaque collaborateur se verra remettre personnellement ce nouveau code, par son cadre de proximité, et ce dans le courant du mois d'avril 2022. Les futurs policiers recevront une formation particulière dans le cadre de leur cursus à l'Académie de Savatan. En ce qui concerne l'ensemble du personnel, des formations régulières seront dispensées, particulièrement lors de jalons représentés par les évolutions de carrière.



En parallèle, et de manière très complémentaire, la **prévention du harcèlement** au sein de l'institution a été renforcée, un comité sur l'inclusivité est en charge de proposer des améliorations, sur la base de travaux comme par exemple le sondage sur le harcèlement proposé à l'ensemble du personnel en septembre 2021.



S'agissant des réalisations et des événements internes à la police, **2021** a vu la nomination en **janvier** du **Major Richard BOLDRINI** à la fonction de chef de la police judiciaire.

Le mois d'**avril** a vu la dissolution de la Brigade voie publique et stupéfiants (BVPS) et son effectif intégrer les locaux de l'hôtel de police du boulevard Carl-Vogt en rejoignant la Brigade des stupéfiants (BSTUP), ceci de manière transitoire, dans l'attente d'une réorganisation complète de la Police judiciaire.

En mai, le progiciel "myABI", remplaçant, entre autres, l'ancien journal des événements (P2000) prend forme. Une première formation de base est proposée à l'ensemble du personnel de la police, dans l'attente de l'implémentation planifiée en juin.

Mai 2021 a également vu le déploiement des nouvelles armes longues, soit le SIG SAUER MPX (pour remplacer les anciennes HK-MP5) et le SIG SAUER MCX Virtus, pour permettre au personnel d'avoir une arme capable de faire face à des menaces dont l'évolution nécessite la possession de matériel adapté. Une directive interne idoine a par ailleurs été rédigée afin de fixer la doctrine d'utilisation de ces nouvelles armes.

Au 1^{er} juin, Monsieur Jean-Jacques GERSTER est devenu le nouveau directeur de la Direction du support et de la logistique de la police (DSL), poste qu'il occupait ad intérim depuis le 1^{er} septembre 2020.

Août 2021 La mise en production de **myABI** est effective. Pour l'instant, ce progiciel remplace uniquement "P2K", mais dans une seconde phase, il sera également un outil permettant de générer des rapports de police.

Au **1^{er} septembre**, la réorganisation de la Police judiciaire est effective et comprend notamment :

- **Une nouvelle répartition des brigades et dénominations des sections**, ceci dans le but de développer les synergies opérationnelles et judiciaires et afin d'équilibrer les effectifs.
- **La création de la Brigade de cyber-enquêtes (BCE)**. La BCE traite les thématiques suivantes :
 - cybercriminalité économique;
 - cyber-délits sexuels;
 - cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales.
- **La création de la Brigade de répression des cambriolages et des vols (BRCV)**
 - La Brigade des cambriolages (BCAM), la Brigade des vols (BVOL) et le Groupe vols et agressions de rue (GVAR) sont fusionnés. Le GVAR reste toutefois indépendant et continue son activité liée au vols et agressions de rue.



- **Le redéploiement de la Brigade voie publique et stupéfiants (BVPS) à Carl-Vogt**
 - Les missions de la BVPS sont essentiellement axées sur la lutte contre le trafic de stupéfiants et, plus spécifiquement, contre le deal de rue ainsi que sur le démantèlement des bases arrières des trafiquants, en collaboration avec la Brigade des stupéfiants (BSTUP).
- **La modification du cahier des charges de la Brigade criminelle (BCRIM)**
 - Les activités de la BCRIM sont recentrées sur son cœur de compétence, à savoir les enquêtes pour meurtre, tentatives de meurtre, morts suspectes, enlèvements et agressions de rue, graves ou commises par des personnes majeures. Elle est également en charge des investigations judiciaires dans le cadre d'incendies criminels. La recherche de fugitifs fait également partie de ses missions.
- **La modification du cahier des charges de la Brigade de répression du banditisme (BRB)**
 - En plus de ses tâches en lien avec le grand banditisme, la BRB se saisit des affaires relatives à des attaques de distributeurs automatiques de billets. Auparavant, ces enquêtes étaient menées par la brigade des cambriolages. Cette volonté de transfert de compétences s'appuie sur la typologie des auteurs de ces attaques, ces derniers étant considérés comme faisant partie du grand banditisme et agissant généralement en bandes organisées.

Le 22 septembre, la participation à un sondage portant sur la thématique du harcèlement sexuel sur le lieu de travail est proposée à l'ensemble du personnel. Les résultats permettront de dresser un état des lieux, point de départ de toute action. Le groupe de travail "inclusivité" (en charge de ce projet) rendra ses travaux au cours du premier semestre 2022.

Le 6 octobre : la phase 2 de "myABI" est initiée, visant à la production de rapports de police en utilisant cette nouvelle interface. Il s'agira également de permettre l'utilisation de cet outil sur des smartphones et tablettes numériques.

Une **nouvelle volée de policières et de policiers** prête serment sur le pavé de la cour de Saint-Pierre, le **13 octobre**. 52 proviennent de l'Académie de police de Savatan et 10 sont issus d'autres corps de police.



Le 8 novembre : le groupe de travail "Inclusivité" annonce que le sondage portant sur le harcèlement sexuel est clos et se félicite de la participation atteinte, à savoir 890 personnes dont 33,97% de femmes et 66,03% d'hommes, tous services confondus.

Décembre : A fin décembre, la nomination officielle du nouveau Chef des opérations en la personne du Major Luc BROCH est connue et sa prise de fonction se fera au 1^{er} février 2022.

"myABI" est déployé sur les smartphones et tablettes (en mode lecture uniquement pour l'instant).

Activité générale

Un bon indicateur de l'activité reste le nombre d'appels sur les lignes d'urgence (117 et/ou 112). En 2021, leur nombre a diminué de 3,6% et se monte à 192'019 appels. Dans le prolongement de la baisse des appels sur les lignes d'urgence, le nombre de réquisitions a également vu une légère baisse de 5% par rapport à 2020, passant de 86'442 à 81'346.

**Une réquisition est une sollicitation de la part des citoyens qui demandent l'intervention d'une patrouille de police.*

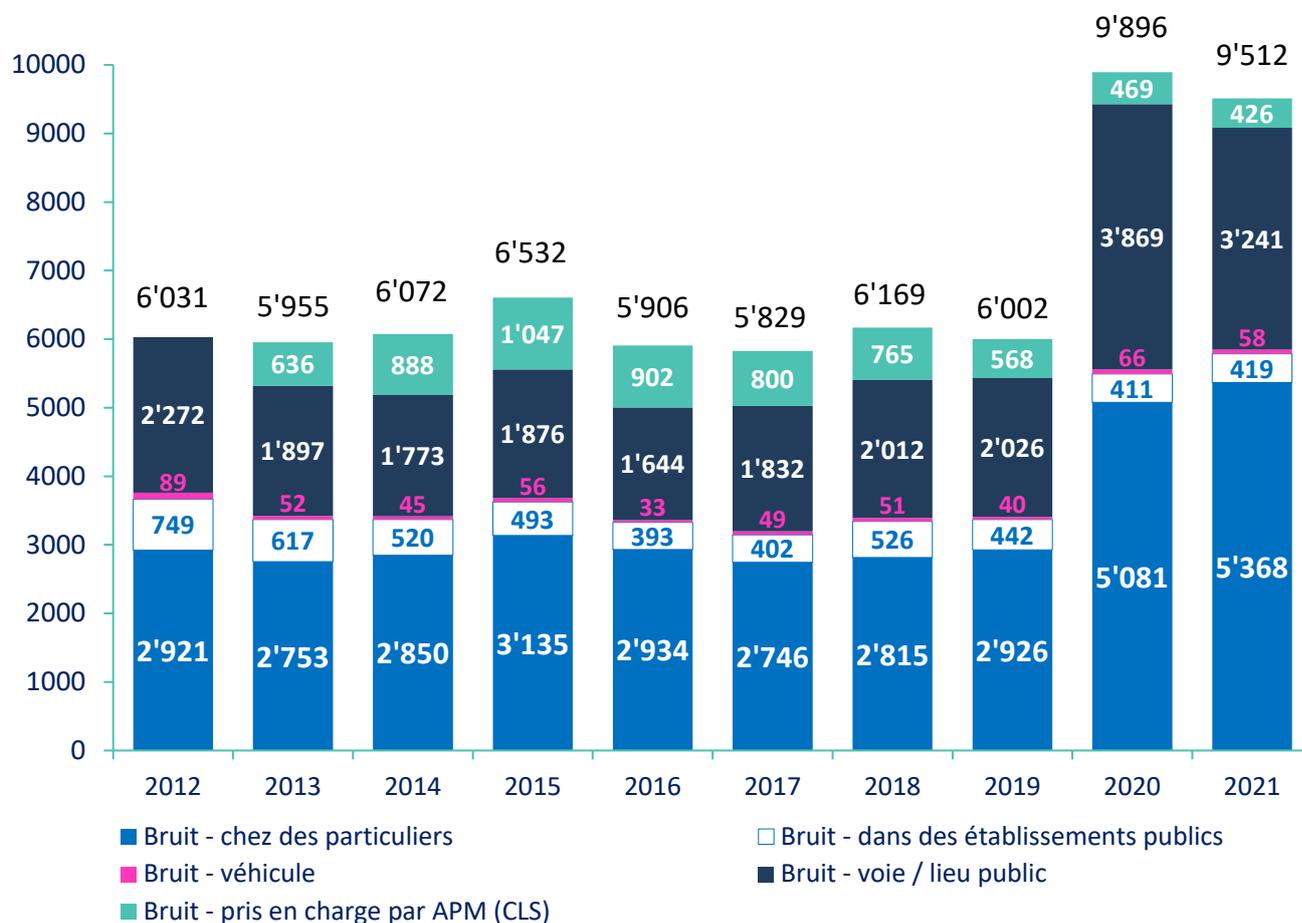
*En 2021,
en moyenne, la centrale de la police a
traité
526 appels quotidiens
(lignes 117/112),
pour un nombre de 222 réquisitions
journalières*

La tranquillité publique reste plus que jamais une problématique qui occupe la police genevoise ainsi que les polices municipales actives dans ce domaine, dans le cadre des Contrats locaux de sécurité (CLS). L'année 2020 avait vu une très forte augmentation de ce type d'intervention, en particulier lors de la période du semi-confinement. Le nombre d'interventions pour des nuisances sonores dans des établissements publics avait forcément baissé puisque ces derniers étaient fermés durant une grande partie de l'année, tandis que celui chez des particuliers et sur l'espace public avait très fortement augmenté.

Le tableau ci-après fournit le détail des interventions en lien avec le bruit ces dernières années, ainsi que la part de celles-ci en fonction du type de nuisance. La part des interventions pour cause de bruit réalisées par les polices municipales y est également exprimée.



Réquisitions pour bruit 2012-2021 prises en charge par la police cantonale et les APM



La part des réquisitions pour des problèmes de bruit représente 12% du total des réquisitions police. En 2021, 9'086 intervention "bruit" ont été assurées par la police et 426 l'ont été par les polices municipales, pour un total de 9'512 en 2021 contre 9'896 en 2020.

Les problèmes en lien avec le bruit engendrent 12% des réquisitions.

L'été 2021 a vu la problématique du bruit prendre un essor particulier sur la plaine de Plainpalais. Des petits rassemblements de personnes profitant de l'espace et des levées des restrictions sanitaires sont apparus, particulièrement les soirs de fin de semaine. Les nuisances générées par ces groupes de personnes étaient telles qu'il a fallu déployer des dispositifs dédiés afin de sensibiliser les fêtards dans un premier temps, puis sanctionner les contrevenants.

Opérations de police

Dans le cadre de l'activité générale de la police, plusieurs dispositifs opérationnels visent à assurer une présence visible, d'abord préventive et dissuasive, puis répressive. Ces dispositifs se déploient dans les points sensibles identifiés principalement par la récolte d'informations provenant de la police de proximité mais également des autres partenaires de la sécurité. En 2021, **16'327 opérations de police** ont été assurées (10'688 en 2020).

Dans ce cadre, les points de contact sont coordonnés, notamment entre la police de proximité, police-secours et la police routière. Ils consistent en une présence proactive à l'endroit désigné durant 20 minutes en moyenne.

Quelles que soient ces opérations, elles donnent lieu à des contrôles de personnes et/ou de véhicules, ainsi qu'à des amendes d'ordres et/ou des contraventions. Le tableau "**Nombre d'actions par catégorie et type d'opération**" en détaille la volumétrie annuelle (voir en page 22).



Les opérations et campagnes sont effectuées par l'ensemble du personnel de la police, même si selon les thématiques visées, l'un ou l'autre des services opérationnels sera davantage impliqué, à l'instar des campagnes de sécurité routière menées par la police routière.

Les rubriques "Covid-19" et "(GVAR) Lutte contre les vols de rue" ont fait leur apparition en 2020 dans le tableau ci-après. Il est constaté en 2021 une baisse considérable des contrôles en lien avec ces deux rubriques. En revanche, les contrôles de type "Points de contact" et contrôles routiers "état du conducteur" ont vu leurs volumes prendre l'ascenseur avec respectivement une augmentation de plus de 2'000 unités.





Nombre d'actions par catégorie et type d'opération

	2017	2018	2019	2020	2021	
Campagne routière - état du conducteur	Présence visible sans autre action	0	0	0	0	1
	Renseigner la population	0	0	0	7	0
	AO	109	120	61	82	89
	Contraventions	56	69	23	64	77
	Contrôles	1012	730	575	1622	3797
	Autres actions	23	36	11	66	84
Autres campagnes routières	Présence visible sans autre action	59	87	129	476	231
	Renseigner la population	279	233	240	1191	132
	AO	2497	1554	491	1758	2407
	Contraventions	458	324	99	916	2235
	Contrôles	2461	1107	1166	4670	14355
	Autres actions	154	74	65	245	555
CLS / Seniors	Présence visible sans autre action	159	72	121	205	1632
	Renseigner la population	469	329	243	328	203
	AO	529	1341	1990	1322	2385
	Contraventions	189	430	851	740	1748
	Contrôles	1992	4407	8785	5038	14299
	Autres actions	86	214	293	287	707
Points de contact	Présence visible sans autre action	6712	6391	4921	2443	4682
	Renseigner la population	4297	4091	3572	1475	333
	AO	3181	2185	2804	898	1393
	Contraventions	1303	1097	1542	740	745
	Contrôles	15209	10495	12091	4057	6783
	Autres actions	443	376	561	258	207
COVID 19	Présence visible sans autre action	0	0	0	2276	1329
	Renseigner la population	0	0	0	1099	6
	AO	0	0	0	1799	61
	Contraventions	0	0	0	724	173
	Contrôles	0	0	0	6495	1459
	Autres actions	0	0	0	167	35
(GVAR) Lutte contre les vols de rue	Présence visible sans autre action	0	0	0	75	0
	Renseigner la population	0	0	0	17	0
	AO	0	0	0	54	0
	Contraventions	0	0	0	70	0
	Contrôles	0	0	0	590	11
	Autres actions	0	0	0	40	1
Autres opérations	Présence visible sans autre action	0	0	121	8	4
	Renseigner la population	0	0	3	0	1
	AO	6	34	24	7	46
	Contraventions	31	64	40	12	14
	Contrôles	131	240	1084	337	224
	Autres actions	9	14	14	1	6

Evénements et faits particuliers

Il va de soi que 2020 était une année très spéciale, étant donné que bon nombre de manifestations, quelle que soit leur nature, ne se sont pas déroulées, ou alors dans des conditions particulières.



2021 a permis un retour progressif des manifestations, mais également des événements à caractère international. Entre mi-janvier et fin janvier, Genève a accueilli les conférences sur la Libye et la Syrie. Fin avril, la sécurité autour de la conférence sur la situation à Chypre occupait nos services.

En 2021, le Centre de la planification des opérations (CPO) a transmis **1'340 préavis** à l'autorité politique en charge de la délivrance d'autorisations (1'117 en 2020), dont 8 défavorables.

En juin, la rencontre entre les présidents russe et américain, mise sur pied dans des délais très courts, a été un défi pour la police genevoise. Cette rencontre a par ailleurs nécessité de faire appel à de nombreux renforts issus d'autres polices cantonales ainsi qu'à l'Armée, ceci afin de garantir un niveau de sécurité optimale à nos visiteurs ainsi qu'à la population genevoise.

À la fin novembre, la 12^e conférence ministérielle de l'OMC était planifiée et les dispositifs sécuritaires prêts, mais la situation sanitaire a contraint l'organisateur à repousser cette conférence.



Mobilités

En 2021, sur les routes, l'obligation du télétravail durant un laps de temps s'est ressentie par une diminution du trafic, à laquelle s'est ajoutée la confirmation de l'émergence des utilisateurs de mobilité douce (vélos électriques, trottinettes électriques). Dans ce sens, la police routière s'est adaptée en mettant en place des contrôles réguliers, notamment sur la voie verte, afin de sécuriser les lieux et faciliter la cohabitation entre les différents usagers de la route. La police genevoise a mis en place diverses actions de prévention, que ce soit sur les réseaux sociaux ou via les médias, ceci afin de rappeler les règles en vigueur. Ces opérations ont permis de montrer aux amateurs de modifications parfois illégales que la police cantonale est attentive à ce phénomène et sanctionne systématiquement toute infraction de ce type, la sanction aboutissant parfois à une mise en fourrière des véhicules non conformes.



Le rôle de la police routière, par le biais de sa Brigade routière et accidents (BRA), est notamment d'intervenir lors d'accidents avec dommages corporels. En 2021, cela concernait 1'024 accidents, dont 14 avec une issue mortelle (7 pour les mois de septembre à novembre). À cette série funeste s'ajoutent 19 accidents de la circulation avec un pronostic vital engagé, nécessitant l'intervention du Groupe audiovisuel et accident (GAVA), occasionnant dès lors une hausse de ses interventions de 58% par rapport à l'année 2020. Ces accidents graves augmentent par conséquent également le nombre d'actes d'enquête pour les policiers du GAVA. Un Groupe diurne accidents (GDA) a été constitué pour traiter de manière efficiente les pics des accidents qui se situent le plus souvent le matin et en fin d'après-midi, soit très logiquement lorsque les volumes de déplacements sont les plus élevés.

Phénomènes cyber

En préambule, il est à relever que la BCI (Brigade de criminalité informatique) a fait face en 2021 à une augmentation de plus de 27% du nombre d'analyses effectuées. Pour rappel, la BCI est un service de support aux enquêtes et en charge d'analyser tout support numérique qui leur serait apporté par les collègues en charge des enquêtes. Cette augmentation n'est pas forcément à mettre en rapport avec la hausse des infractions avec un modus Cyber. En effet, il n'est pas rare que dans d'autres affaires, les supports numériques fassent l'objet d'une demande d'analyse auprès de la BCI.





En 2020, l'accent était mis sur le renforcement des moyens par l'analyse du renseignement afin d'identifier des phénomènes sériels. De manière concordataire, le logiciel PICSEL a été déployé au sein des polices des cantons latins. Pour rappel, Genève est, depuis le 1^{er} janvier 2019, le Centre de compétence cyber (RC3) pour la Suisse romande.

Créé en septembre 2021, la Brigade de cyber-enquêtes (BCE) a traité 298 affaires en 2021. S'agissant de la volumétrie des infractions commises avec un modus numérique, les graphiques ci-après démontrent d'une part la forte augmentation des infractions de type cyber-économique ainsi que la part que ces infractions représentent sur l'ensemble de la thématique.

Infractions du Code pénal avec un cyber-modus (par domaine)

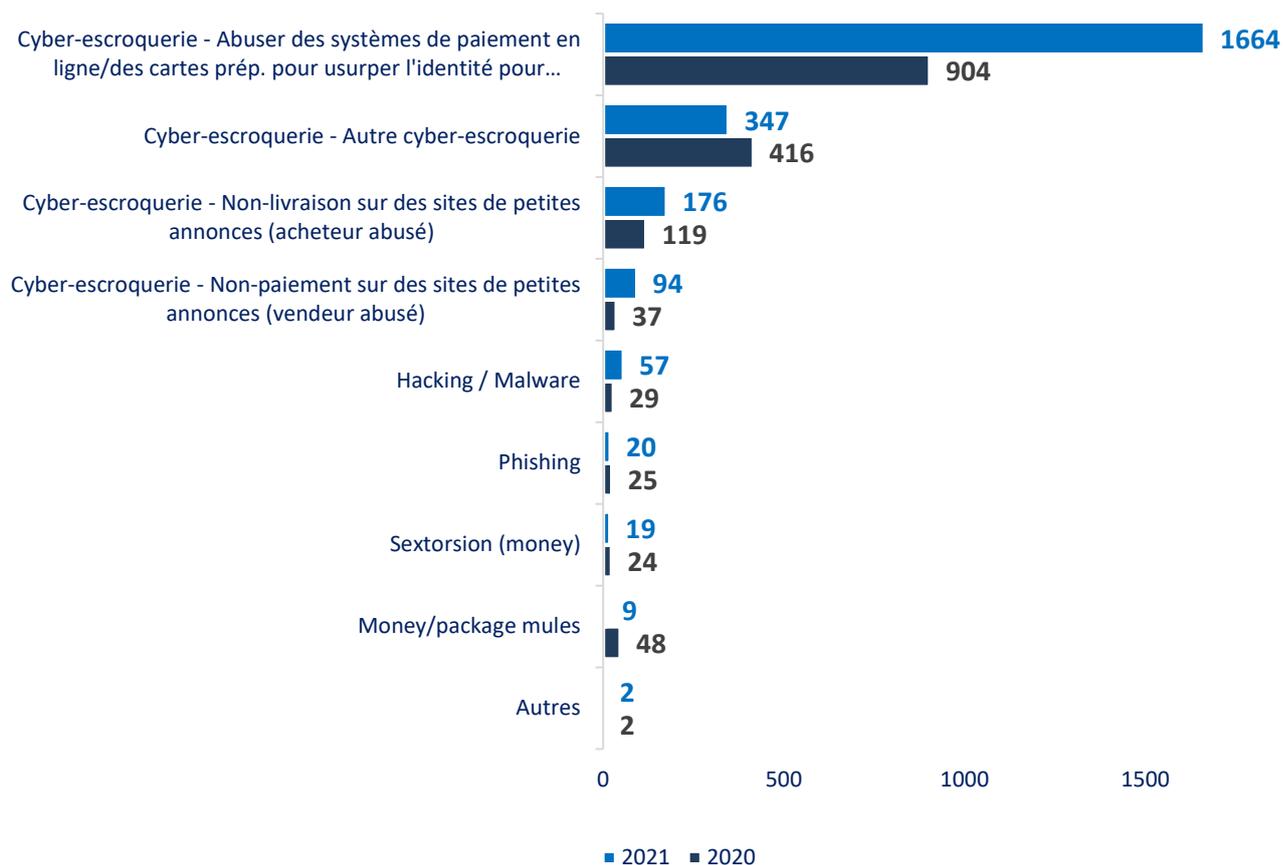
	2020	2021	Variation 2021/2020
Cybercriminalité économique	1604	2388	49%
Cyber-délits sexuels	94	105	12%
Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales	68	71	4%
Darknet	0	0	nc
Autres	0	0	nc
TOTAL CYBER	1766	2564	45%

La majorité des infractions enregistrées dans les postes de police concernent des commandes frauduleuses (usurpation d'identité d'un citoyen afin de créer un compte client sur des plateformes de vente en ligne). Une sécurisation accrue lors de la validation de ces comptes par les plateformes permettrait de réduire ce volume, de même que des actions de prévention spécifiques.



Le traitement des dénonciations contenant des représentations illicites dont la pédopornographie, est un pan important des axes de lutte contre la pédocriminalité sur Internet. A Genève, un tri initial est effectué par la Brigade des mœurs (BMOE), puis transmis à la Brigade des cyber-enquêtes (BCE) qui procède à la plupart des investigations.

Cybercriminalité économique (OFS) : détail



L'année 2021 a connu un important développement des activités du RC3 au profit des cantons romands. Les synergies développées et les succès opérationnels en sont d'autant plus motivants. Il est essentiel de poursuivre le développement des activités mutualisées avec, par exemple, des réflexions relatives à l'analyse de téléphones mobiles ou au traçage des cryptomonnaies. En parallèle, une étude approfondie de l'utilisation des ressources s'avérera nécessaire pour déterminer la pertinence de personnel supplémentaire en vue d'étoffer la capacité opérationnelle du RC3 au bénéfice de la Romandie.

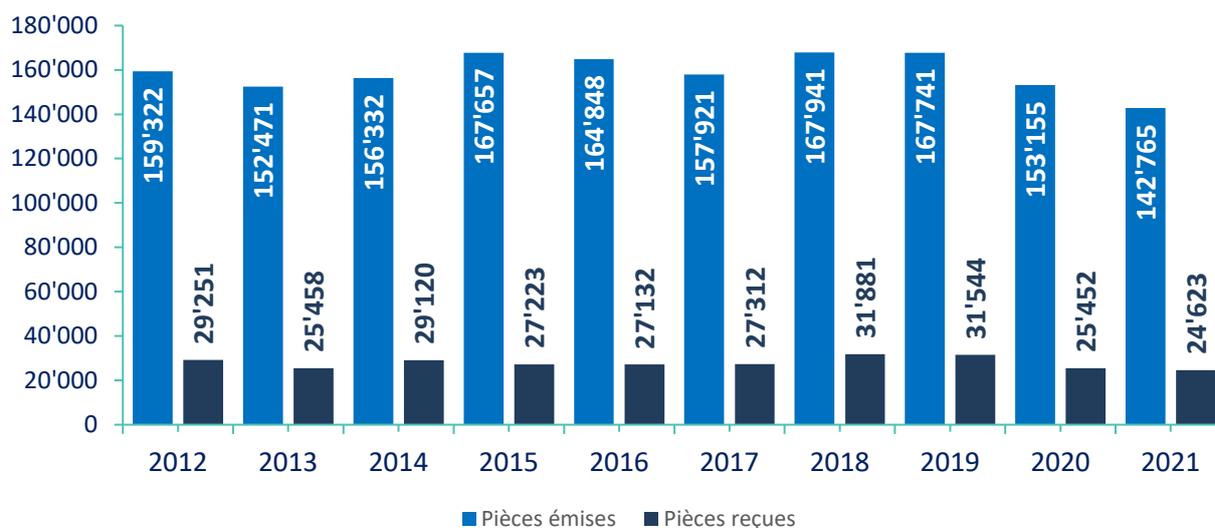
Activité administrative

Après une baisse importante (-10,3%) en 2020 due principalement aux mesures prises à la suite de la pandémie, 2021 voit cette baisse se confirmer encore avec une moyenne de -6,3% pièces traitées par rapport à 2020. Le télétravail vivement recommandé, voire obligatoire durant certaines périodes de l'année, a bien évidemment joué un rôle dans cette baisse constatée.

Pièces traitées par la police

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020	Variation 2021/2012
Pièces émises	159'322	152'471	156'332	167'657	164'848	157'921	167'941	167'741	153'155	142'765	-6.8%	-10.4%
- dont plaintes contre inconnu	41'562	34'581	33'218	31'775	29'114	27'989	27'265	26'154	21'383	20'528	-4.0%	-50.6%
- dont déclaration, procès-verbal d'audition	18'053	18'280	21'317	21'421	22'112	21'069	22'307	21'381	21'568	21'152	-1.9%	17.2%
- dont rapports de renseignement	20'783	22'698	21'763	22'805	22'208	20'321	20'484	19'583	19'889	17'257	-13.2%	-17%
Pièces reçues	29'251	25'458	29'120	27'223	27'132	27'312	31'881	31'544	25'452	24'623	-3.3%	-15.8%
- dont plaintes contre inconnu et nominatives	10'530	8'473	9'301	7'472	5'996	6'250	6'471	6'595	6'132	5'284	-13.8%	-49.8%
- dont mandats d'actes d'enquête	3'167	2'724	2'727	2'551	2'601	2'564	3'162	3'202	3'176	3'227	1.6%	1.9%
- dont mandats conduite OP	2'233	1'393	2'010	2'044	1'735	2'546	3'863	3'854	1'724	1'577	-8.5%	-29.4%
Total	188'573	177'929	185'452	194'880	191'980	185'233	199'822	199'285	178'607	167'388	-6.3%	-11.2%

Pièces traitées par la police



Service des contraventions

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le Service des contraventions (SDC) est l'autorité pénale compétente en matière contraventionnelle selon l'article 357 du Code de procédure pénale (CPP) et dispose des attributions du Ministère public (MP) en la matière.

Le traitement subséquent du constat de l'infraction (taxation et recouvrement) incombe en particulier au SDC. Ce service traite des contraventions émanant d'autres services de l'Etat et d'autres collectivités publiques, en particulier les communes.

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020	
Enregistrement	Amendes d'ordre	827'430	885'330	576'744	448'303	597'452	33.3%
	Contraventions - dénonciations	142'539	130'989	122'974	178'994	182'809	2.1%
	Décisions de justice	18'462	16'221	16'469	13'038	14'123	0.8%
Condamnations	Ordonnances pénales	216'865	221'705	185'838	181'295	181'258	0%
	Oppositions	12'486	12'826	10'807	10'351	9'059	-12.4%
	Nouvelles décisions (suite opposition)	16'689	11'352	12'026	9'833	8'473	-13.8%



		2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Recouvrement	Procédures de poursuite engagées	15'511	22'247	36'891	32'723	26'911	-17.8%
	Procédures pénales engagées	9'356	9'423	10'148	8'549	7'558	-11.6%
Financier	Facturation (chiffre d'affaires)	115'942'176	112'795'043	93'865'372	85'843'798	94'229'713	9.8%
	Encaissements	73'463'120	74'620'788	69'608'471	53'724'372	60'291'205	12.2%
	Rétrocessions	5'747'757	5'966'733	13'970'830	6'864'417	6'959'900	1.4%

Dans le tableau ci-dessus, les baisses visibles en 2020 sont le reflet de plusieurs éléments. Durant le semi-confinement, les amendes d'ordre de stationnement pour des cas de non-paiement de parking et/ou de dépassement de temps de stationnement autorisé n'étaient plus délivrées. En parallèle, une baisse générale de l'activité administrative, que ce soit de la part du SDC et/ou de ses partenaires, a été induite par la situation sanitaire, le temps nécessaire de mettre en place une organisation du travail respectant les directives Covid-19.

Contrairement à ces deux dernières années, le nombre total d'amendes d'ordre (AO) enregistrées est en augmentation (+ 33%), conséquence du volume d'AO provenant des radars (+ 42%).

Un autre constat méritant une explication est en lien avec le nombre d'oppositions enregistrées qui est en diminution (- 13%). Le taux d'opposition par rapport au nombre de condamnations rendues par OP qui se situe habituellement entre 5,5% et 6% passe juste en dessous de 5% en 2021.

Finalement, la mise en place du pôle téléphonique du SDC a généré une augmentation du nombre d'appels pris en charge (+ 495%) et impacte le nombre de courriers/courriels reçus (- 10%) ainsi que le nombre de réponses aux guichets (- 8%). La mise en place du pôle téléphonique est une réelle réussite en termes de service aux contrevenants.

l'inspection générale des services (IGS) en 2021



Une forte diminution des nouvelles procédures pénales traitées par l'IGS a de nouveau été constatée l'année dernière. En effet, après la baisse déjà survenue en 2020 (-8,6%), celle de 2021 est de -27,7%.

Concernant les affaires touchant spécifiquement la police cantonale, on notera une baisse de 24,7%, soit 73 nouvelles enquêtes en 2021 (97 en 2020).



Les cas d'usage abusif de la contrainte, les abus d'autorité et les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) demeurent les principaux motifs qui ressortent des diverses plaintes et dénonciations. Les cas d'usage abusif de la contrainte baissent toutefois de 57,1% par rapport à 2020.

Les décisions judiciaires concernant les affaires traitées par l'IGS entre 2015 et 2018 ayant pour motif les "usages abusifs de la contrainte" sont presque toutes entrées en force.

Sur 205 cas, seuls 6 ne connaissent pas encore d'épilogue judiciaire. Dans 3 cas, une ordonnance pénale ou un jugement a condamné les agents. Le taux de condamnation reste faible par rapport au nombre de dénonciations ou de plaintes.

Issue des procédures pénales ouvertes en 2018 (en 2017) :

- Ordonnances de non-entrée en matière : 57% (54%)
- Ordonnances de classement : 21% (28%)
- Acquittements après jugement : 1% (1%)
- Condamnations par ordonnance pénale : 12% (9%)
- Condamnations après jugement : 1% (5%)
- En cours : 8% (3%)

Les condamnations rendues pour l'année 2018 l'ont été dans le cadre de 21 procédures.

Elles concernent 16 policiers cantonaux, 2 agents de la police municipale, 3 agents de détention, 1 assistante de sécurité publique rattachée à la police cantonale et 2 autres fonctionnaires rattachés à d'autres services de l'Etat.

Dans 7 procédures, les faits sanctionnés ont été commis dans un cadre privé (6 policiers cantonaux et 1 agent de détention).

Il faut également souligner que la validité de cette statistique est renforcée par le fait que des enquêtes exhaustives sont menées dans chaque cas par l'IGS **sous la surveillance du Procureur général**, ce dernier menant ensuite lui-même ses propres investigations dans chacune des affaires.

Swiss Peaks : un policier genevois nous raconte



Chaque année, nous mettons en avant une performance sportive remarquable effectuée par l'une ou l'un de nos collègues. En 2021, c'est l'Inspecteur principal adjoint Julien COMPAGNON, qui, par ses performances sportives et sa modestie, nous montre à quel point savoir repousser ses limites génère des souvenirs hors du commun.

Qu'est-ce que le Swiss Peaks ? Imaginez, un trail long de 364 kilomètres avec 26'500 mètres de dénivelé positif qui se court à travers tout le Valais, soit d'Oberwald jusqu'au Bouveret. Oui oui, rien que ça... Et attention, ce n'est que le début !

Ce vendredi 3 septembre 2021, Julien, lui, a mis un peu plus de 125 heures pour terminer ce trail, soit, plus de cinq jours et cinq heures. Mais comment faire pour se reposer alors, peut-on fermer les yeux tout en imaginant nos concurrents prendre de l'avance ou nous dépasser ? Au total, notre collègue a dormi environ quatre heures et vingt minutes. Son sommeil consistait en de micro-siestes de dix minutes et de "vrais repos" de trente minutes. Quelques chiffres : 373 participants au départ, parmi eux seuls 176 sont parvenus au bout des 364 kilomètres. Les premiers ont mis moins de 90 heures pour achever le trail !

Julien précise que le terme « concurrent » n'est pas le plus approprié, car cette course, ou plutôt cette aventure, est une véritable épreuve face à soi-même. *"Nous sommes notre propre adversaire et notre seul but est de terminer. Le classement ne représente donc rien à nos yeux."*

Après un trail aussi intense physiquement et psychologiquement, quels souvenirs garde-t-on ? Julien explique que cette aventure lui a apporté énormément sur le plan humain. Les relations et les liens qui se créent entre "traileurs", les amis qui l'ont courageusement assisté durant ces cinq jours lors des ravitaillements (deux amis proches ont choisi de prendre une semaine de vacances pour l'assister), ainsi que

les bénévoles qui étaient aux petits soins durant tout le parcours, ont été les principaux points forts de cette course.



Hormis l'effort physique fourni qui est très intense, Julien retient aussi les paysages et ces aspects humains qui lui ont offert un plaisir incroyable. Lui qui a un fort attrait pour la montagne depuis qu'il est enfant et qui apprécie la sensation de liberté procurée par les ultra trails, explique que son prochain objectif sera le "Crossing Switzerland", une traversée de toutes les Alpes suisses de Vaduz à Montreux, fin juillet 2022. Une course de 390 kilomètres avec 22'500 mètres de dénivelé positif.

Julien se retrouve arrosé de champagne !

"J'ai le sentiment d'avoir accompli quelque chose pour moi-même. La seule fierté que j'en retire est que je suis parvenu à mon objectif en pratiquant ce sport que j'aime durant une semaine. J'ai conscience d'avoir savouré ces 5 jours que je n'oublierai jamais" conclut le policier.

Enjeux 2022





Situation en Ukraine

Au-delà des aspects en lien avec les phénomènes migratoires et les risques majeurs potentiels identifiés, la guerre en Ukraine aura également des répercussions sur des aspects sociaux-économiques pour la population genevoise, surtout si le conflit s'enlise. Il va s'agir pour la police d'être prête à faire face à des infractions d'appropriation qui, sans être inédites, pourront voir leur volume s'accroître en 2022. L'augmentation du nombre de manifestations de rue est également une composante à anticiper en termes d'impact sur la fluidité du trafic mais également sur le personnel devant encadrer ces manifestations.

Covid-19 et son évolution

Bien que les mesures tendent vers l'assouplissement, la pandémie n'est pas terminée. L'impact de cette dernière, que ce soit sur le moral de la population, des acteurs économiques, et des plus jeunes, est une donnée à intégrer dans le cadre de nos interactions avec les citoyens lors de nos interventions.

Conférences internationales

En 2022, l'agenda de la Genève internationale nous annonce déjà la tenue de la 12^e conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cet événement, de même que les manifestations pouvant s'y greffer en marge, vont nécessiter d'importantes mobilisations de personnels policiers.

Cyber-criminalité

Sur cette thématique, les structures existent et travaillent ensemble. 2022 devra permettre **de renforcer la coordination intercantonale et internationale** et de définir de manière plus précise le rôle, au sein de la police genevoise, des différents acteurs impliqués dans la lutte contre ces phénomènes. **La prévention jouera un rôle important**, entre autres dans la perspective de faire baisser la forte volumétrie des affaires en lien avec des plateformes de vente en ligne.

Sécurité de la mobilité

L'objectif sera de poursuivre résolument les objectifs fixés en 2021. Dans ce contexte, le **Groupe diurne accident (GDA)** a été créée. Sa présence est planifiée aux heures où le volume des accidents est le plus élevé. Le bruit routier, ainsi que les actions en lien avec les nouveaux modes de déplacement, feront bien évidemment l'objet de toute notre attention.



Déontologie

Le **nouveau code de déontologie** ainsi que l'accompagnement du personnel aux valeurs qui y figurent seront déployés dès le mois d'avril et il va s'agir d'en assurer également le suivi en termes de formation continue.

En parallèle, et de manière très complémentaire, la **prévention du harcèlement** au sein de l'institution a fait l'objet d'un sondage dont les résultats vont permettre au groupe de travail en lien avec l'inclusivité de mener des actions concrètes à l'interne.

Révolution myABI : vers le déploiement complet du produit

Le personnel de la police attendait ce qui est annoncé comme une révolution dans la gestion des processus de travail au moyen des outils informatiques. MyABI a été introduit en 2021 et permet **une intégration des étapes de la procédure dans un seul progiciel**, des données de base à la génération du rapport d'enquête. En 2022, les collaborateurs de la police pourront introduire les données utiles au traitement et au suivi d'une affaire depuis leur véhicule de patrouille. En résumé, il s'agit d'outils informatiques qui bénéficient à la sécurité par une **diminution de la charge de travail** devant être effectuée d'ordinaire dans des locaux de police, au profit d'une **présence toujours plus grande dans l'espace public**.

Chiffres clés de la criminalité en 2021

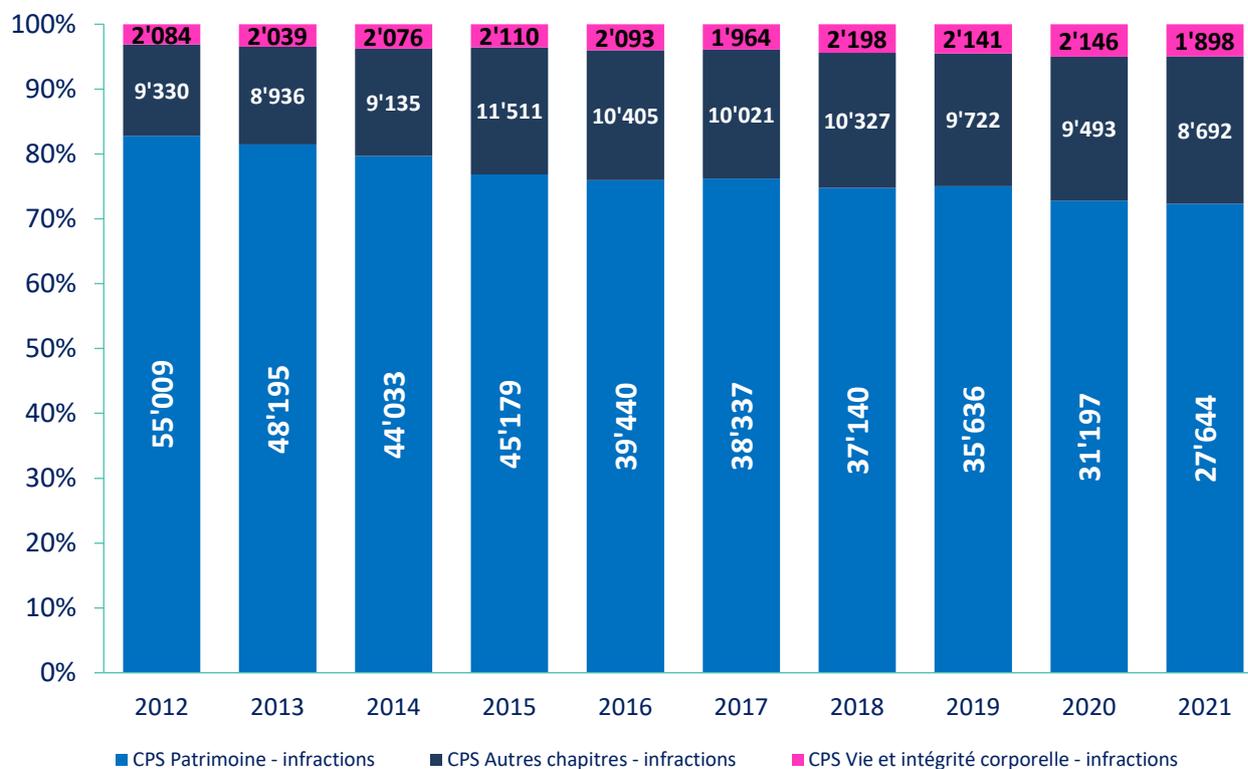


La Statistique policière de la criminalité (SPC), produite par l'Office fédéral de la statistique (OFS), est [publiée](#) sur le site internet www.ge.ch. Il y a lieu de s'y référer, que ce soit pour un survol introductif ou pour plus de détails. Une sélection d'indicateurs est présentée ici. Le relevé des infractions au Code pénal (CP), qui se fait principalement par le biais des dénonciations et des plaintes, rend compte de la criminalité reportée.

Après une année 2011 qui avait marqué un pic, la tendance à la baisse s'est installée durablement. Les infractions au Code pénal ont reculé de plus de 42% entre 2012 et 2021. Un tassement était toutefois visible sur les années 2016 à 2019. En 2021, une nouvelle baisse est apparente, et ce, dans tous les chapitres du CPS.

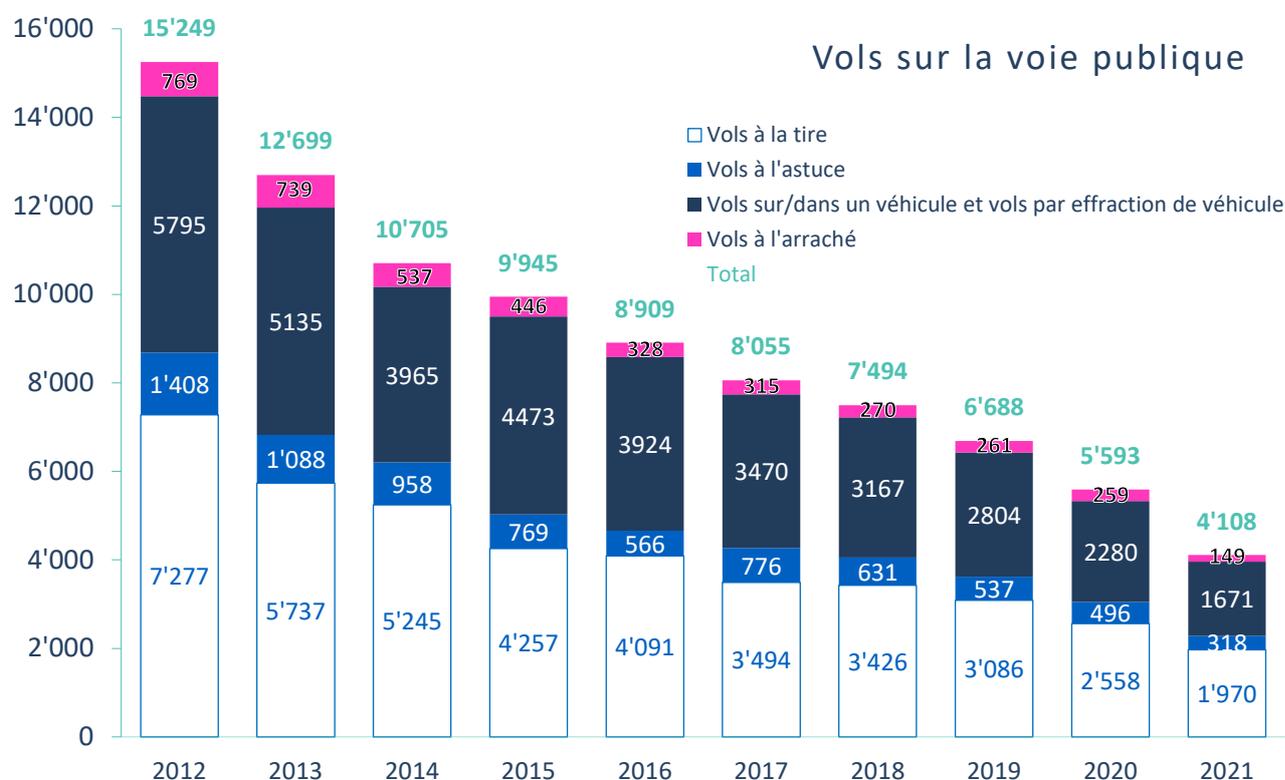


Les graphiques ci-après présentent l'évolution générale, ainsi que celle des principaux titres du Code pénal, en volume pour le premier et en pourcentages pour le second.





Comme le démontre le tableau ci-dessous, la baisse des vols sur la voie publique se poursuit.



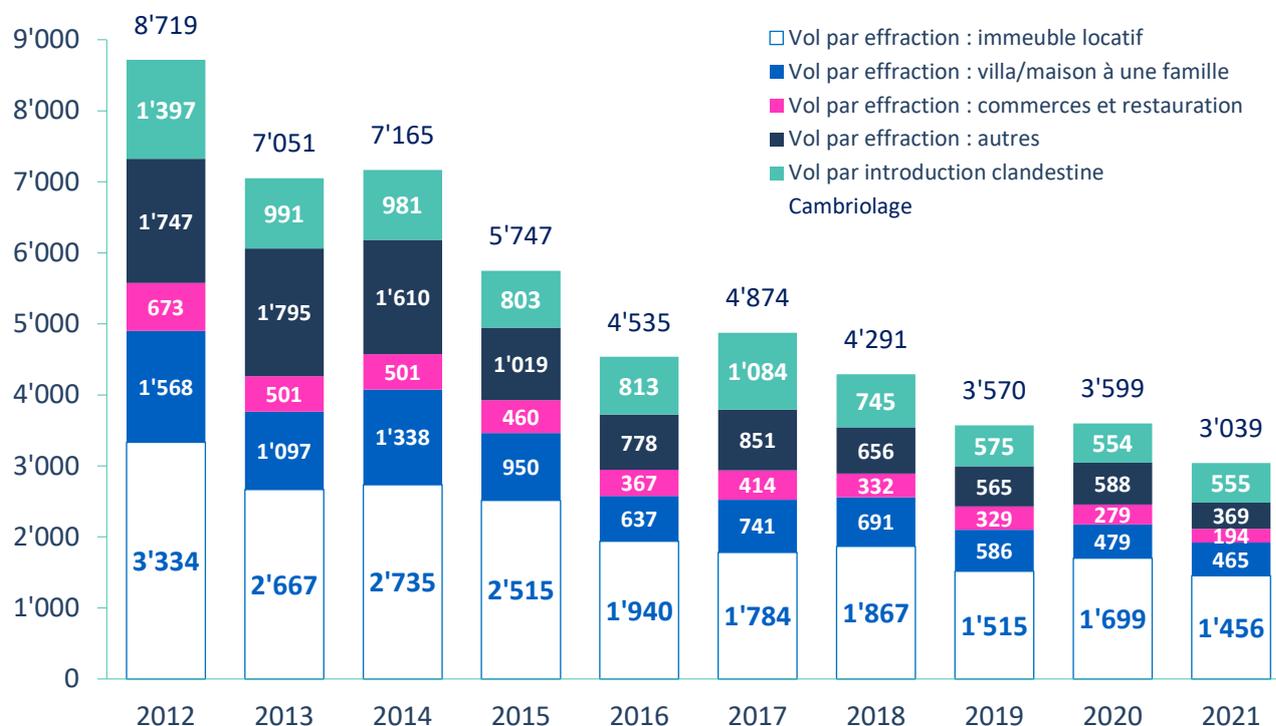
S'agissant des infractions d'appropriation, commises parfois avec violence sur l'espace public, tous les indicateurs démontrent des baisses notables entre 2020 et 2021. Si l'on compare 2021 avec 2012, ces baisses sont impressionnantes comme en témoignent les chiffres du tableau ci-après.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020	Variation 2021/2012
Infractions contre l'intégrité corporelle	2'084	2'039	2'076	2'110	2'093	1'964	2'198	2'141	2'146	1'898	-11.6%	-8.9%
Brigandages	546	576	355	342	317	271	283	362	339	199	-41.3%	-63.6%
Vols à l'arraché	769	739	537	446	328	315	270	261	259	149	-42.5%	-80.6%
Vols par effraction et par introduction clandestine	8'719	7'051	7'165	5'747	4'535	4'874	4'291	3'570	3'599	3'039	-15.6%	-65.1%
Vols à la tire	7'277	5'737	5'245	4'257	4'091	3'494	3'426	3'086	2'558	1'970	-23.0%	-72.9%
Vols à l'astuce	1'408	1'088	958	769	566	776	631	537	496	318	-35.9%	-77.4%

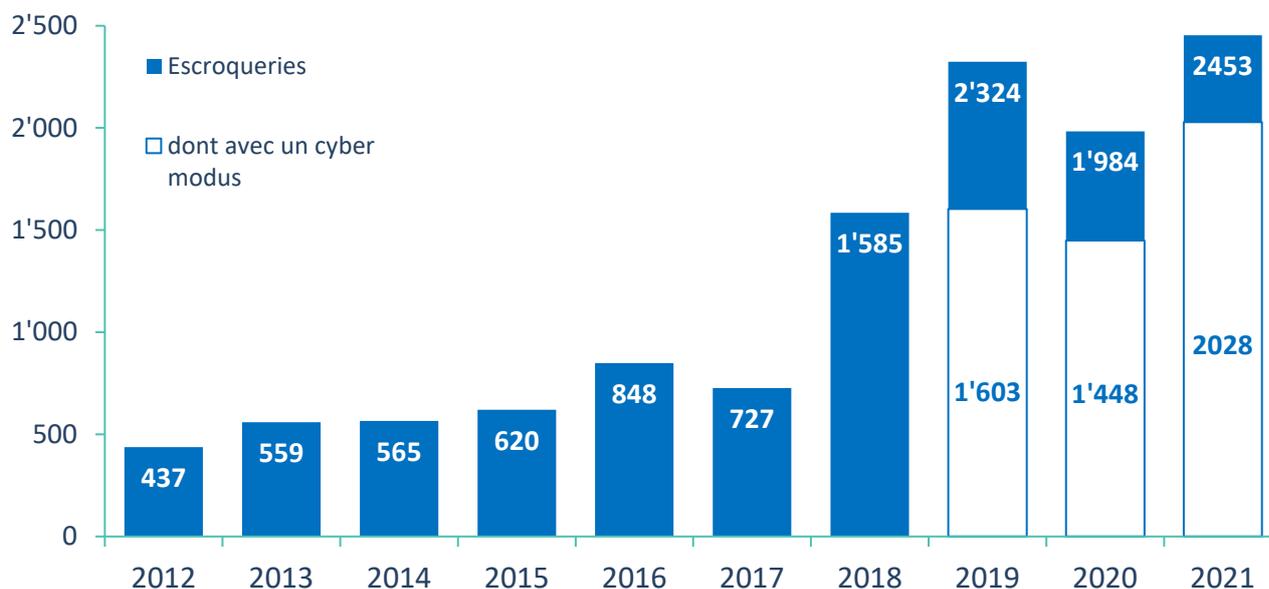


Une diminution est également visible pour les cambriolages ainsi que les vols par introduction furtive.

Cambrìolages (par effraction et introduction clandestine)

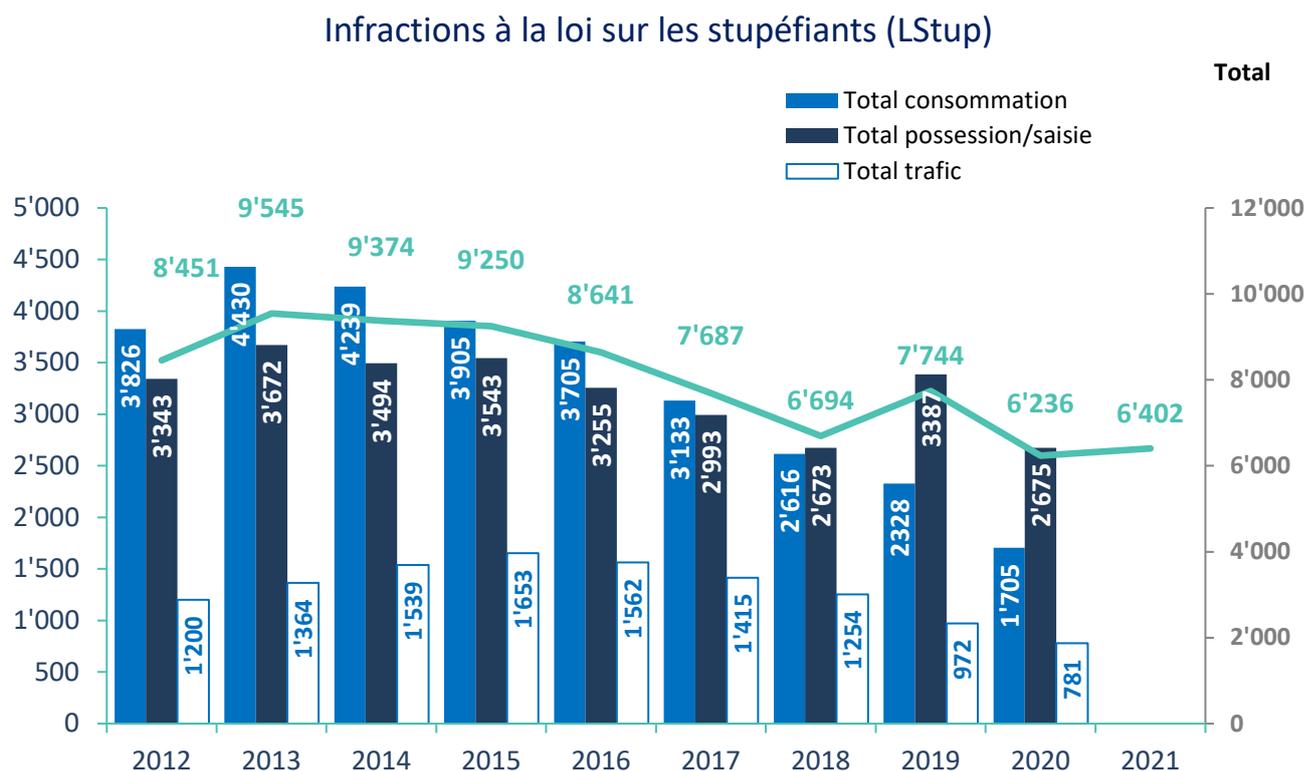


Une augmentation des escroqueries, y compris celles commises à l'aide de moyens numériques, était attendue en 2020. Elle ne s'est pas produite en 2020, une baisse ayant même été constatée. En revanche, en 2021, l'augmentation est nettement visible et, s'agissant de la part commise à l'aide de moyens numériques, cette augmentation est clairement en lien avec des achats en ligne (faux comptes créés ou faux vendeurs /escrocs).





Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOLE (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des **infractions à la Loi sur les stupéfiants** et dont l'utilisation harmonisée **a débuté le 1^{er} janvier 2021**. Pour cette raison, le graphique ci-dessous ne fournit que le comparatif volumétrique. Celui figurant en page 44 donnera par contre plus de détail, conformément à la nouvelle harmonisation des codes d'infractions.



Ainsi, les données ont été remaniées à des fins statistiques et s'inspirent de la classification internationale des infractions (ICCS) publiée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC).

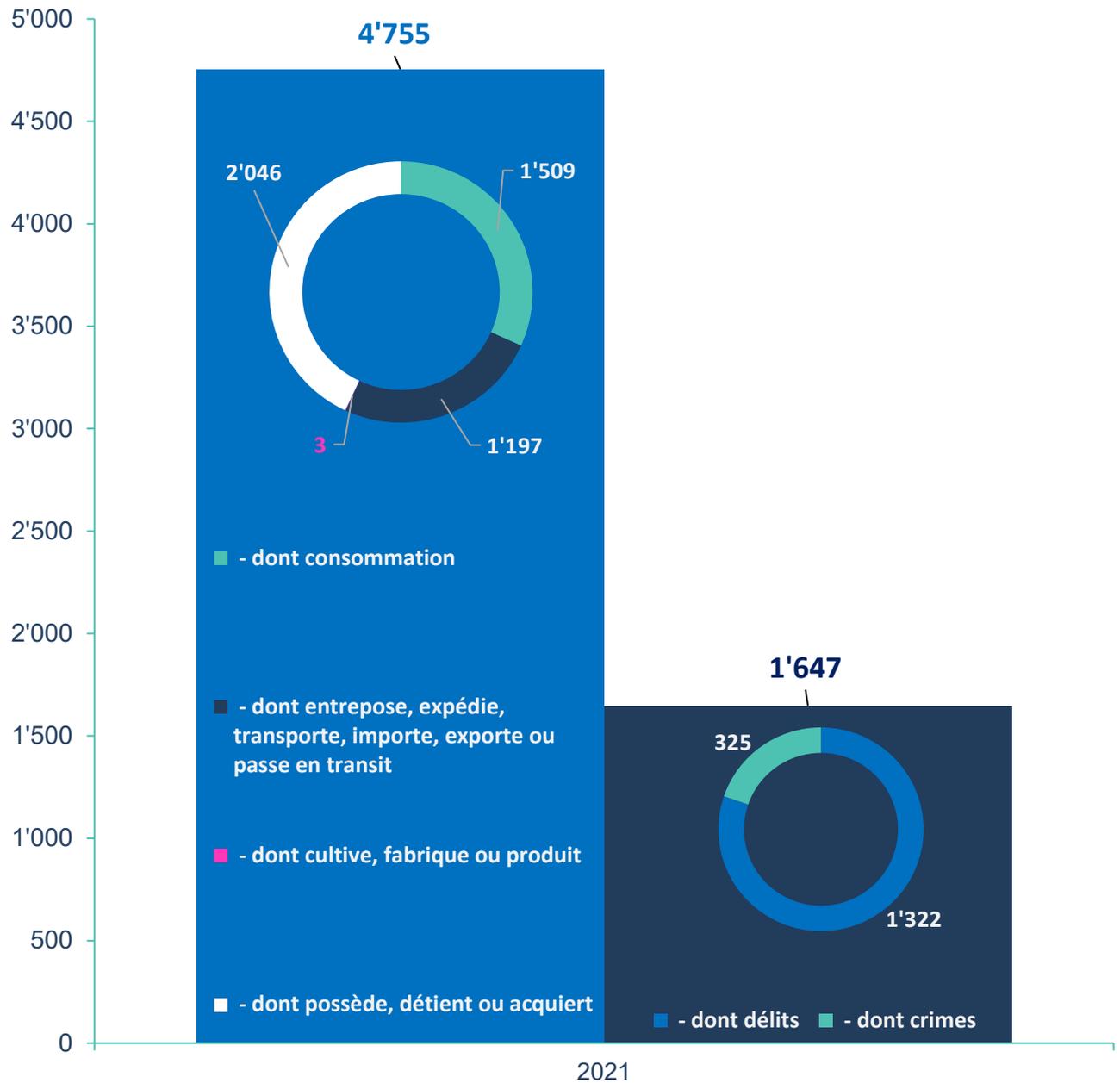
La distinction est notamment faite en ce qui concerne la consommation personnelle (contravention) et ce qui n'est pas destiné à la consommation personnelle (délit ou crime en fonction de la quantité ou de la manière d'agir, par exemple en bande ou par métier).

Le tableau ci-après est celui des infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) commises en 2021. Les brigades judiciaires en charge relèvent l'apparition de drogues de synthèse et, en particulier, de "crystal-meth". Autre phénomène nouveau, celui de la vente de "crack" prêt à la consommation.



Infractions à la loi sur les stupéfiants 2021

- consommation, possession, achat, usage, culture ou production
- trafic, culture ou production non destinés à la consommation personnelle





Chiffres-clés

Le tableau portant sur les chiffres-clés met en évidence l'évolution très favorable que connaît le canton de Genève, et ce depuis des années antérieures à celles figurant dans le tableau. En comparaison à 2012, l'évolution globale voit encore une forte baisse dans la majorité des infractions.

Une hausse de 27,9% des faits de brigandages avait été constatée en 2019. 2020 avait vu une baisse de 6,4% en lien avec ce type de délit et 2021 confirme encore cette baisse, mesurée à -41,3% entre 2020 et 2021 et à -63,6% entre 2021 et 2012.

La violence grave dont l'augmentation était visible depuis 2019 s'était confirmée en 2020. L'année écoulée a vu ce chiffre se stabiliser (se référer à [la SPC 2021](#)).

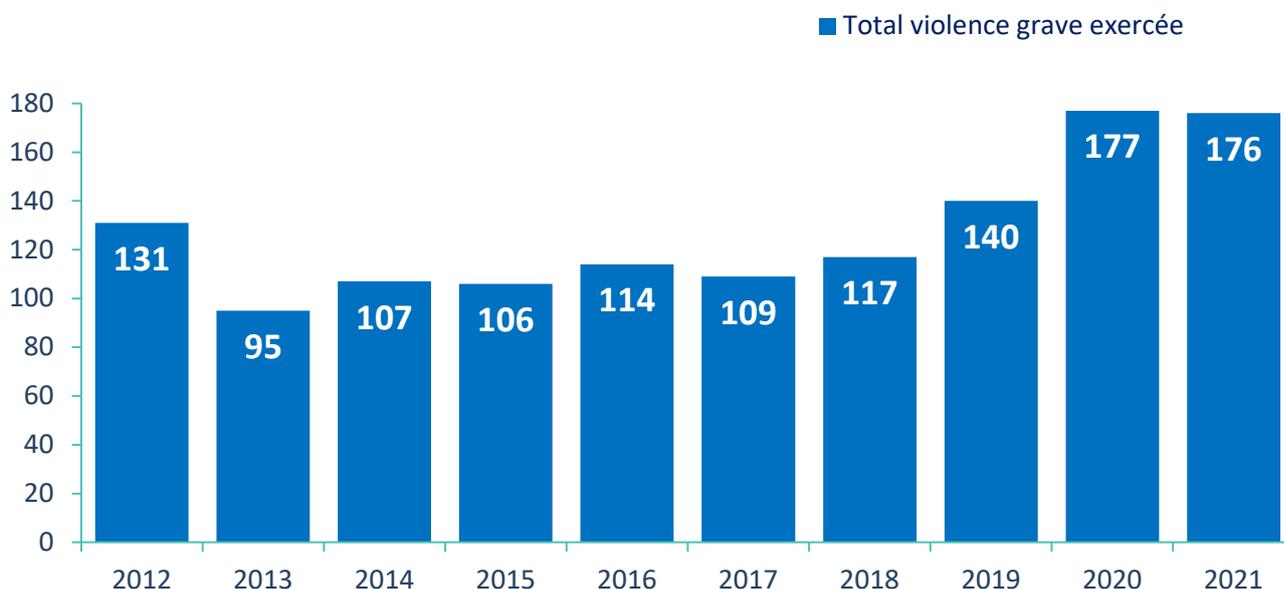
Chiffres-clés

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020	Variation 2021/2012
Infractions contre l'intégrité corporelle et la vie	2'084	2'039	2'076	2'110	2'093	1'964	2'198	2'141	2'146	1'898	-11.6%	-8.9%
Brigandages	546	576	355	342	317	271	283	362	339	199	-41.3%	-63.6%
Vols à l'arraché	769	739	537	446	328	315	270	261	259	149	-42.5%	-80.6%
Vols par effraction et par introduction clandestine	8'719	7'051	7'165	5'747	4'535	4'874	4'291	3'570	3'599	3'039	-15.6%	-65.1%
Vols à la tire	7'277	5'737	5'245	4'257	4'091	3'494	3'426	3'086	2'558	1'970	-23.0%	-72.9%
Vols à l'astuce	1'408	1'088	958	769	566	776	631	537	496	318	-35.9%	-77.4%

Les infractions de violence (tous types) sont en baisse de 21% par rapport à 2021. Une stabilité est visible s'agissant des infractions de violence grave exercée, comme le démontre le graphique ci-dessous, et ce malgré le fait que 6 homicides ont été réalisés en 2021 contre 1 en 2020, soit une agmmentation de 500%.

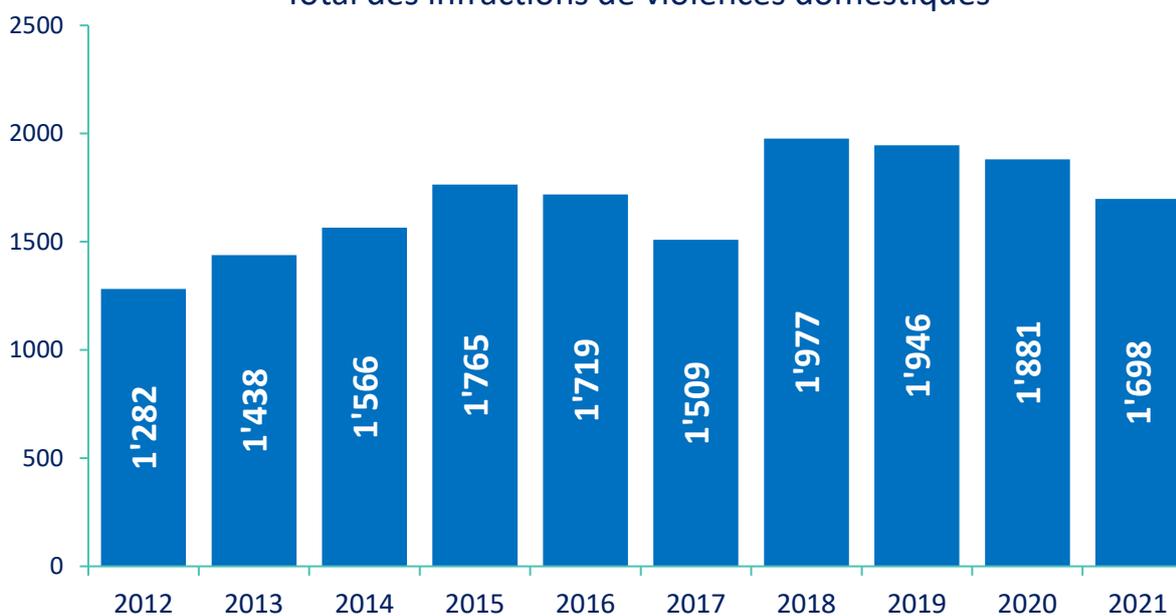


Infractions de violence grave exercée - définition OFS



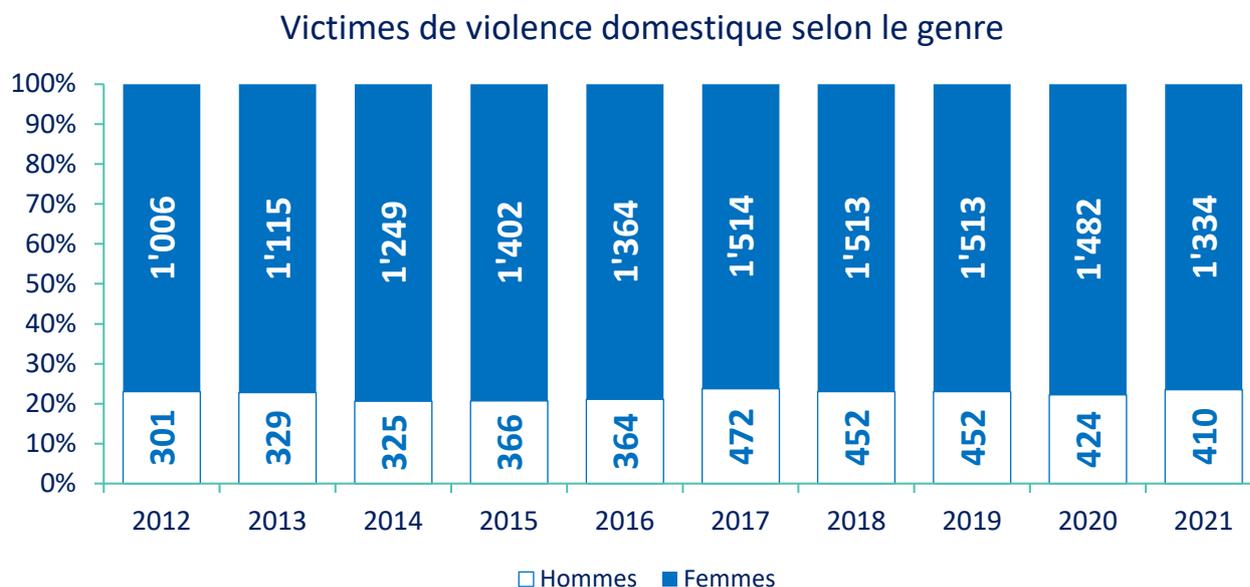
De manière générale, une baisse des cas est constatée sur l'ensemble des infractions de violence. Pour ce qui est spécifiquement des violences domestiques, les observateurs prédisaient une augmentation de ce type d'infraction en 2020 ou, à défaut, un report en 2021. Il est vrai qu'entre semi-confinement à domicile, loisirs amputés, préoccupations économiques et scolarité des enfants, un terrain propice semblait être présent durant l'année 2020. Une stabilité était visible entre 2019 et 2020 et, s'agissant de 2021, nous assistons à une baisse du nombre de cas rapportés, comme le démontrent les chiffres du tableau ci-dessous.

Total des infractions de violences domestiques





Les femmes restent les principales victimes de violence domestique à près de 80%.



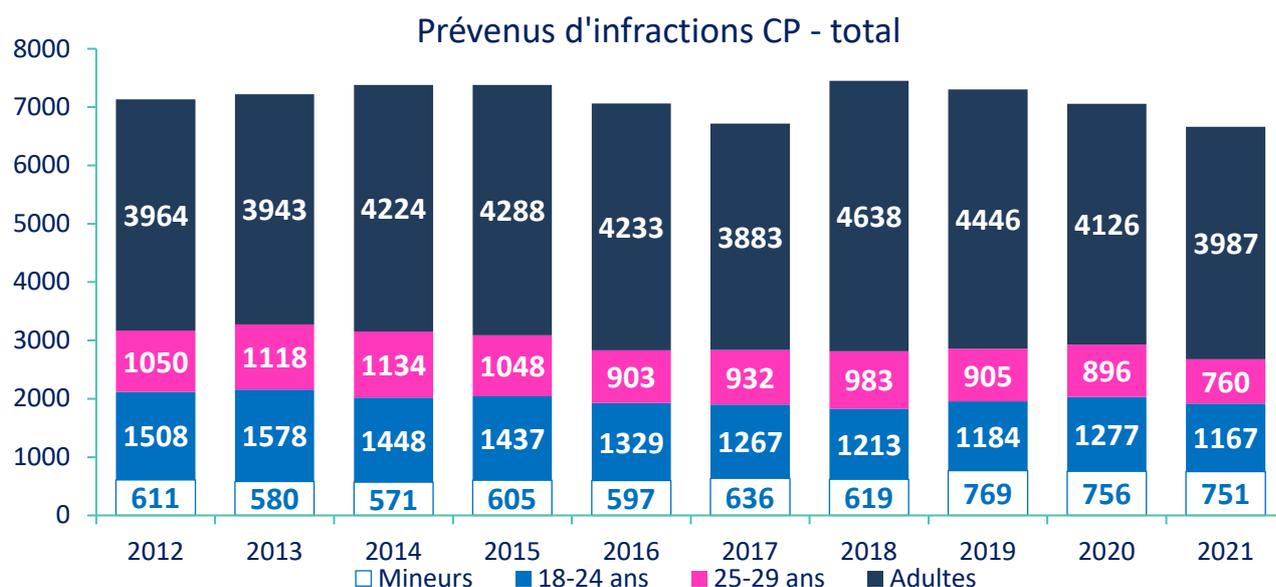
Taux d'élucidation

Les taux d'élucidation démontrent une stabilité globale. L'élucidation demeure difficile dans le domaine du patrimoine, notamment pour certains délits sériels. Les taux pour les atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle sont élevés et peuvent être considérés comme stables au cours des dernières années.

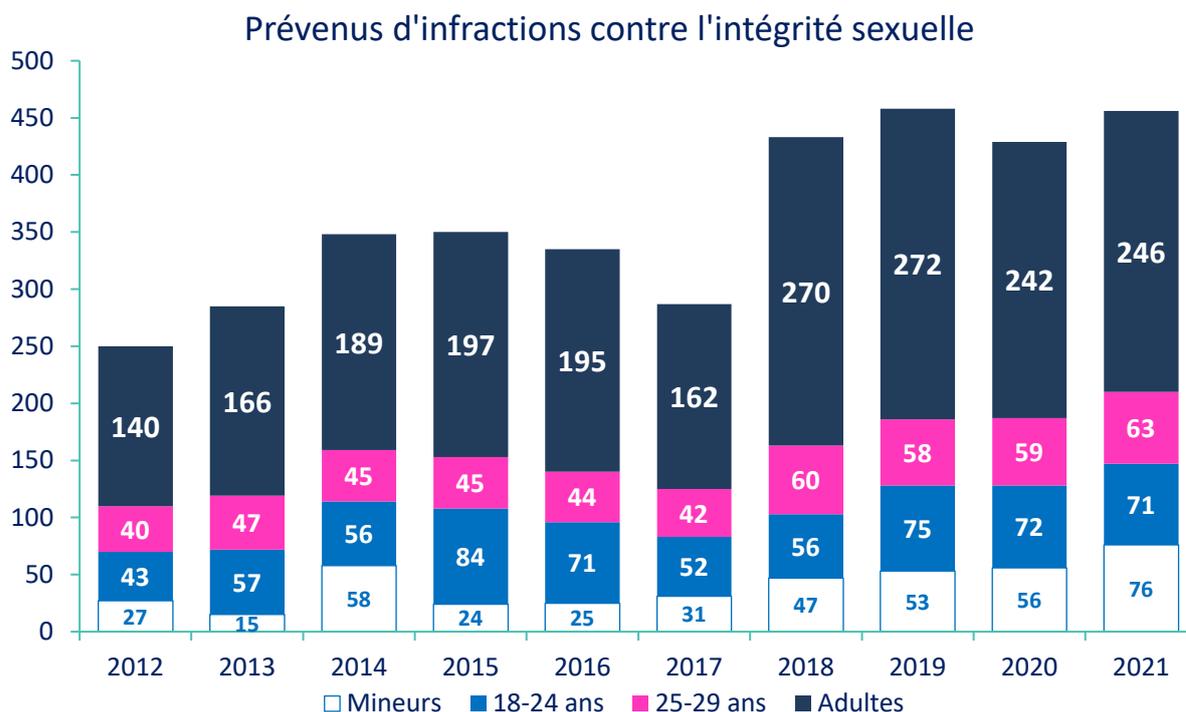
Taux d'élucidation

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total général du Code pénal	18,7%	21,6%	23,6%	23,8%	25,7%	24,5%	27,3%	28,6%	31,4%	30,6%
Total vie et intégrité corporelle	78,0%	84,9%	90,4%	87,2%	88,6%	86,5%	88,6%	90,6%	89,0%	89,1%
Total patrimoine	11,1%	12,6%	13,3%	12,7%	13,8%	13,2%	14,2%	14,7%	16,8%	15,7%
dont vol par effraction	10,5%	13,2%	12,9%	11,7%	13,8%	12,6%	11,2%	11,5%	14,1%	11,2%
Total intégrité sexuelle	83,9%	83,9%	84,1%	85,9%	89,0%	89,7%	86,0%	87,3%	86,5%	87,5%

Dans le tableau ci-dessous, on constate que le nombre de prévenus sur l'ensemble des titres du Code pénal a diminué dans chaque tranche d'âge par rapport à 2020.



Au chapitre des infractions contre l'intégrité sexuelle, le tableau ci-après montre une augmentation des prévenus mineurs et une stabilité sur les autres tranches d'âge.

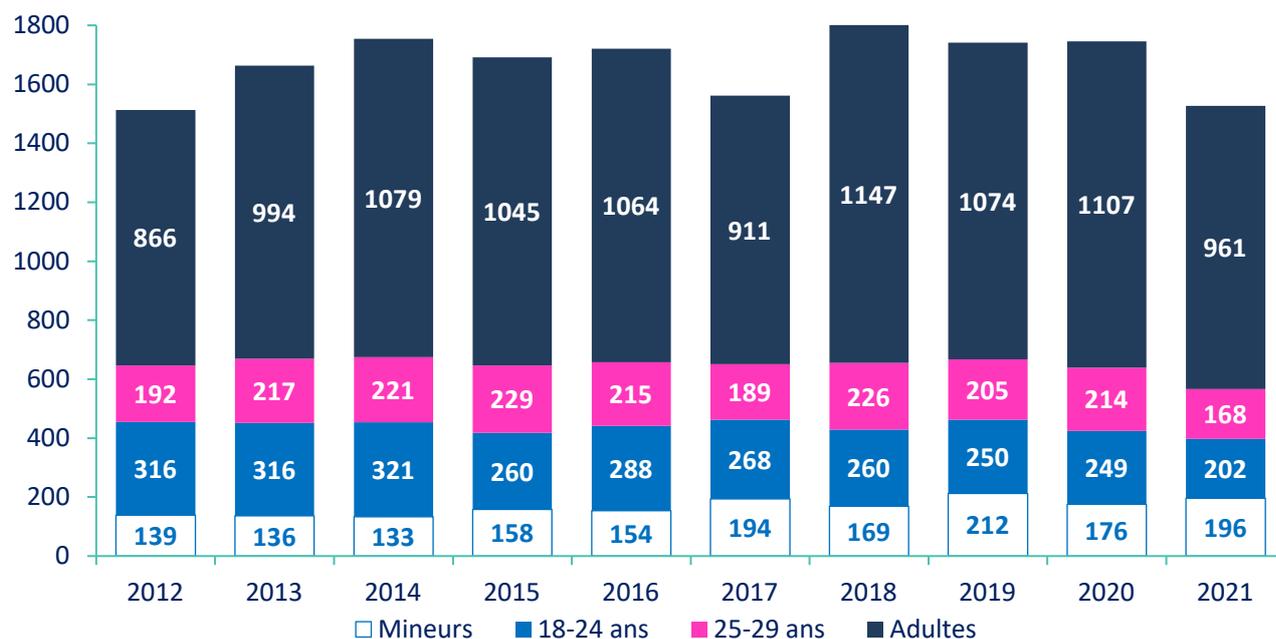


Cette augmentation du nombre de mineurs présents en tant que prévenus est également visible dans le chapitre des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle. 2021 a en effet vu une augmentation des bagarres, rixes et autres agressions pour des motifs très souvent futiles entre mineurs.

Relevons toutefois que plusieurs bagarres annoncées ont pu être avortées par l'action de la police puisqu'elles ne se sont même pas déclenchées.

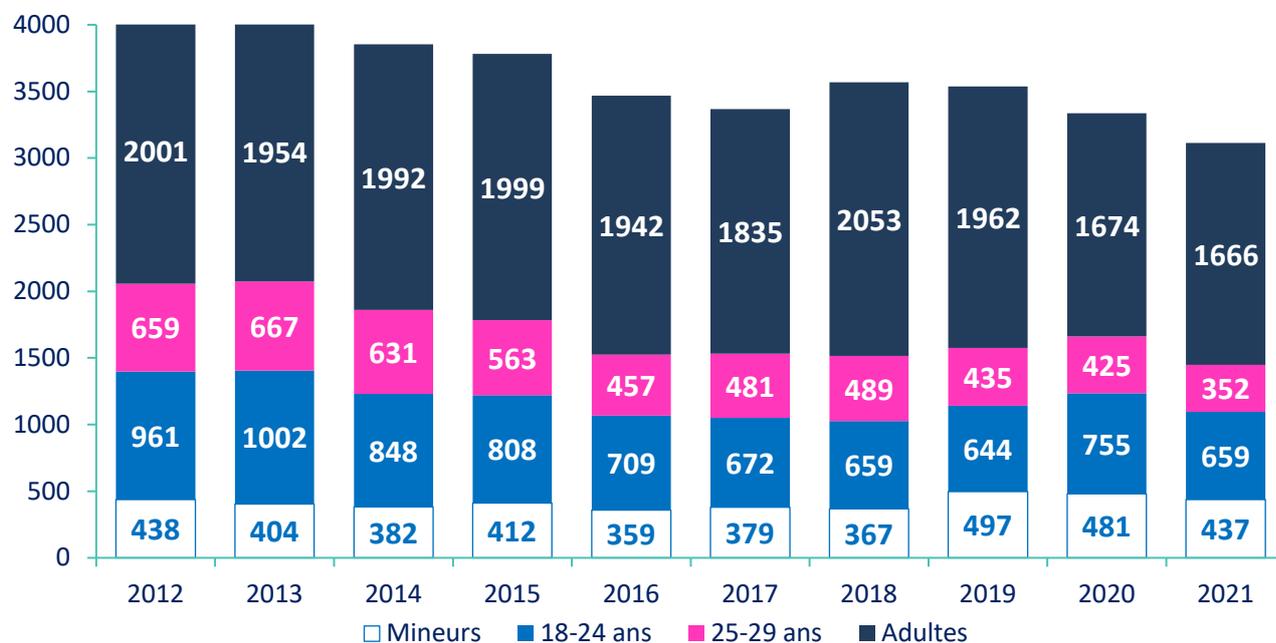


Prévenus d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



Les prévenus d'infractions contre le patrimoine suivent une courbe à la baisse depuis de nombreuses années. Cela se poursuit en 2021 dans toutes les tranches d'âge, comme le démontre le graphique ci-dessous.

Prévenus d'infractions contre le patrimoine



Le tableau ci-après présente une synthèse des principaux indicateurs, issus tant du présent rapport d'activité que de la Statistique policière de la criminalité (SPC).



Activité et criminalité en 2021 - synthèse

Activité	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020	Variation 2021/2010	Nombre / jour en 2021	Infractions / semaine en 2021	Infractions / mois en 2021
Réquisitions (SAE)	89'483	85'595	82'086	82'399	73'175	79'870	80'814	77'911	86'442	81'346	-5.9%	-3.6%	223	1'564	6'779
Arrestations en 2010 Mises à disposition du MP et du TMIN dès 2011 (yc divers mandats)	5'385	6'733	6'153	6'030	5'277	5'655	5'854	5'734	5'779	5'266	-8.9%	-7.5%	14	101	439
Infractions au Code pénal (CP)	66'423	59'170	55'244	58'800	51'938	50'322	49'665	47'499	42'836	38'234	-10.7%	-38.2%	105	735	3'186
Total vie et intégrité	2'084	2'039	2'076	2'110	2'093	1'964	2'198	2'141	2'146	1'898	-11.6%	-23.1%	5	37	158
<i>Infractions contre le patrimoine:</i>															
Brigandages	546	576	355	342	317	271	283	362	339	199	-41.3%	-63.9%	1	4	17
Vols par effraction	7'322	6'060	6'184	4'944	3'722	3'790	3'546	2'995	3'045	2'484	-18.4%	-63.5%	7	48	207
- dont immeuble locatif	3'334	2'667	2'735	2'515	1'940	1'784	1'867	1'515	1'699	1'456	-14.3%	-57.6%	4	28	121
- dont villa/maison à une famille	1'568	1'097	1'338	950	637	741	691	586	479	465	-2.9%	-62.8%	1	9	39
- dont commerces et restauration	673	501	501	460	367	414	332	329	279	194	-30.5%	-78.3%	1	4	16
- dont autres	1'747	1'795	1'610	1'019	778	851	656	565	588	369	-37.2%	-69.8%	1	7	31
Vols par introduction clandestine	1'397	991	981	803	813	1'084	745	575	554	555	0.2%	-57.6%	2	11	46
Total vols par effraction et par introduction clandestine	8'719	7'051	7'165	5'747	4'535	4'874	4'291	3'570	3'599	3'039	-15.6%	-62.5%	8	58	253
Vols à la tire	7'277	5'737	5'245	4'257	4'091	3'494	3'426	3'086	2'558	1'970	-23.0%	-63.1%	5	38	164
Vols de véhicules	5'016	4'601	4'869	4'722	4'628	4'826	4'216	3'831	3'839	3'705	-3.5%	-16.2%	10	71	309
Vols sur/dans un véhicule	2'488	1'729	1'571	1'525	1'336	1'294	1'327	1'175	1'041	877	-15.8%	-53.6%	2	17	73
Vols par effraction de véhicule	3'307	3'406	2'394	2'948	2'588	2'176	1'840	1'629	1'239	794	-35.9%	-77.2%	2	15	66
Total des vols sur/dans un véhicule et vols par effraction de véhicule	5'795	5'135	3'965	4'473	3'924	3'470	3'167	2'804	2'280	1'671	-26.7%	-68.9%	5	32	139
<i>Indicateurs spécifiques :</i>															
Total violence (définition OFS)	3'700	3'736	3'612	3'927	3'807	3'477	4'002	3'904	3'914	3'390	-13.4%	-21.2%	9	65	283
Violences domestiques	1'282	1'438	1'566	1'765	1'719	1'509	1'977	1'946	1'881	1'698	-9.7%	-0.3%	5	33	142
Empêchement d'accomplir un acte officiel - infractions	288	385	436	1'056	700	734	752	744	650	573	-11.8%	74.2%	2	11	48
Empêchement d'accomplir un acte officiel - affaires	282	379	434	523	473	461	492	531	494	439	-11.1%	35.5%	1	8	37
Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires - infractions	142	160	140	267	202	254	247	219	191	142	-25.7%	-26.8%	0	3	12
Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires - affaires	103	108	105	179	139	168	154	150	133	104	-21.8%	-29.3%	0	2	9
Infractions à la Loi sur les stupéfiants (LStup)	8'451	9'545	9'374	9'250	8'641	7'687	6'694	7'744	6'236	6'402	2.7%	-45.8%	18	123	534
- dont infractions stupéfiants - consommation	3'826	4'430	4'239	3'905	3'705	3'133	2'616	2'328	1'705						
- dont infractions stupéfiants - possession/saisie	3'343	3'672	3'494	3'543	3'255	2'993	2'673	3'387	2'675						
- dont infractions stupéfiants - trafic	1'200	1'364	1'539	1'653	1'562	1'415	1'254	972	781						
consommation, possession, achat, usage, culture ou production										4'755					
trafic, culture ou production non destinés à la consommation personnelle*										1'647			13	91	396
- dont délits										1'322			5	32	137
- dont crimes										325			4	25	110
autres infractions à la LStup													1	6	27
Infractions à la Loi sur les étrangers (LeIr - LEI)	6'721	8'967	9'313	10'335	8'142	8'777	8'253	9'801	10'504	8'879	-15.5%	110.5%	24	171	740

*Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup et dont l'utilisation harmonisée a débuté le 1er janvier 2021. Ainsi les données ont été remaniées et s'inspirent de la classification internationale des infractions (ICCS) à des fins statistiques publié par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) qui sépare notamment ce qui concerne la consommation personnelle (contravention) et ce qui n'est pas destinés à la consommation personnelle (délit et crime en fonction de la quantité ou la manière d'agir comme en bande ou par métier).